

PROCES – VERBAL

**de la séance du Conseil Communal de Renens
du jeudi 9 décembre 2010
à la Salle de spectacles**

4ème séance 2010-2011

Séance du jeudi 9 décembre 2010, 19 heures

Présidence de M. Daniel Rohrbach, Président

Le Président salue les membres du Conseil, Mme la Syndique, Mmes et MM. les conseillères et conseillers municipaux, le bureau du Conseil, la secrétaire, l'huissier du Conseil, les représentants de la presse et le public, ainsi que les techniciens de l'équipe de TV.

Conformément à l'art. 66 du règlement du Conseil, la secrétaire procède à l'appel.

L'appel fait ressortir la présence de 65 conseillères et conseillers.

Excusé-e-s : 8 conseillères et conseillers, soit Mmes et MM :

Ahmeti Jakup	Golaz Elodie
Brandt Thierry	Kocher Nathalie
Desboeufs Hubert	Perret Dominique
Glaus Jean-Pierre	Romano Giorno Gerarda

Absents : Mme et MM. Raquel Vega, Pascal Barraudy, Cédric Depoisier, Gianluca Ferrini

3 conseillers sont arrivés après l'appel.

Le quorum étant largement atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte.

1. Adoption de l'ordre du jour.

Après s'être assuré que chaque conseillère et conseiller a bien reçu l'ordre du jour, **le Président** annonce que le bureau a reçu le développement des postulats de MM. Laurent Desarzens et Ali Hemma Devries avant les séances de préparation des groupes.

M. Pascal Waeber (PLR) demande que le développement de la motion de M. Ali Hemma Devries (Pour une préservation des espaces publics non construits) soit renvoyé, car il n'a pas pu en prendre connaissance avant la séance de groupe et donc son groupe n'a pas pu en discuter.

Le Président adhère à cette demande le point n° 13 sera donc traité au prochain conseil.

Les commissions chargées de l'étude des postulats de Mmes Irina Krier (Chauffer efficace. Pour un diagnostic sur le territoire de Renens à l'aide de la thermographie aérienne), Line Rouyet (Installation de bornes internet publiques dans les bâtiments de l'administration) et Victoria Ravaioli (Pour avoir un couvert dans chaque école) ne sont pas en mesure de rapporter à ce conseil. Ils seront traités lors de notre prochain conseil.

La commission des finances chargée de l'étude du préavis N° 95 Modification de la convention intercommunale relative à l'exploitation de la STEP rapportera lors de notre prochain conseil.

Le Président a reçu une copie d'une réclamation envers la police du commerce concernant les nuisances à la rue du Midi. Il transmet cette réclamation à la Municipalité comme objet de sa compétence.

Le Président a reçu une pétition des habitants des Baumettes 72 à 84, concernant la sortie de leur immeuble sur l'avenue des Baumettes, suite à la mise en place de la zone 30 dans cette artère. Il la transmet à la commission des pétitions.

Interventions annoncés pour les points 25 et 26 de l'ordre du jour :

- Interpellation de M. Ali Korkmaz sur les nuisances sonores et de pollution à la Rue de Lausanne à la hauteur du Ch. de Perrelet.
- Interpellation de M. Richard Neal concernant des gendarmes couchés dans des zones 30.
- Interpellation de Mme Verena Berseth concernant les parkings du Censuy et de la Piscine.
- .Question de Mme Verena Berseth concernant les ouvertures nocturnes des commerces.

Le Président ouvre la discussion sur l'ordre du jour.

M. Laurent Desarzens s'oppose au report du point 13, développement de la motion de M. Ali Hemma Devries. Il trouve qu'on peut très bien développer oralement, le texte de la motion devant, lui, être parvenu aux groupes.

Le Président rappelle que la motion n'était pas parvenue au bureau, qui n'avait reçu qu'un titre lors du dernier conseil.

Le Président fait voter la proposition de M. Desarzens de maintenir le point n° 13. Cette proposition est refusée à une très nette majorité.

La parole n'est plus demandée. L'ordre du jour modifié est accepté.

Ordre du jour (modifié)

- 1 Adoption de l'ordre du jour.
- 2 Adoption du procès-verbal de la séance du 11 novembre 2010.
- 3 Assermentation.
- 4 Nomination d'un représentant du Conseil communal au Conseil d'établissement.
- 5 Modification(s) éventuelles dans la composition des commissions permanentes.
- 6 Communications de la Présidence.
- 7 Communications de la Municipalité.
- 8 Communications éventuelles de la Commission des finances.
- 9 Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC).

- 10 Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT).
- 11 Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 40, lettre g du Règlement du Conseil communal.
- 12 **Développement** de la motion de M. Laurent Desarzens intitulée "Remboursement des frais de campagne"
- 13 **Reporté.**
- 14 **Budgets 2011 de la Commune**
 - a. de la Commune de Renens
 - b. de l'Organisme intercommunal Mèbre-Sorge
 - c. de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise "STEP" à Vidy.

Rapport de la Commission des finances.
- 15 **Préavis N° 91-2010 – Rapport de la Municipalité sur l'état des postulats et motions en suspens au 30 juin 2010.**
M. Jean-Pierre Leyvraz, président-rapporteur.
- 16 **Préavis N° 92-2010 - Fixation des indemnités du (de la) syndic(que) et des membres de la Municipalité pour la législature 2011-2016.**
M. Raymond Gauthier, président-rapporteur.
- 17 **Préavis N° 94-2010 – Financement d'un concours d'architecture et crédit d'études pour la construction d'un bâtiment scolaire de 15 classes, de salles annexes, d'une salle de gymnastique double (VD4) et d'un parc sportif au Censuy.**
Mme Line Rouyet, présidente-rapporteuse.
- 18 **Préavis N° 96-2010 – Place du Marché – Subventionnement communal de neuf appartements et financement complémentaire pour six appartements protégés, propriété de la Société Coop Immobilier.**
Mme Irène Frei, rapporteure.
- 19 **Préavis N° 97-2010 – Acceptation de la succession sous bénéfice d'inventaire de Mme Yvette-Blanche Duruz.**
Dépôt du préavis-discussion préalable.
- 20 **Préavis N° 98-2010 – Réponse de la Municipalité au postulat de M. le Conseiller communal Ali Korkmaz intitulé : "Création de nouveaux jardins familiaux."**
Dépôt du préavis-discussion préalable.
- 21 **Préavis N° 99-2010 – Réponse de la Municipalité au postulat de M. le Conseiller communal Ali Korkmaz intitulé : "Développement des alentours du terrain de football de Verdeaux."**
Dépôt du préavis-discussion préalable.

- 22 **Préavis intercommunal N° 100-2010** – Crédit d'étude pour la rénovation urbaine de l'avenue du 14-Avril et de la rue du Jura.
Dépôt du préavis-discussion préalable.
- 23 **Préavis intercommunal N° 101-2010** – Rénovation urbaine du secteur de la gare de Renens, lot des espaces publics – Crédit d'étude intercommunal pour la phase de projet définitif.
Dépôt du préavis-discussion préalable.
- 24 **Préavis du bureau N° 102-2010** – Fixation des indemnités (jetons de présence) des membres du Conseil communal et de son Bureau pour la législature 2011 – 2016.
Dépôt du préavis-discussion préalable.
- 25 Motions, postulats, interpellations.
- 26 Propositions individuelles et divers.
- 27 Allocutions.

2. **Adoption du procès-verbal de la séance du 11 novembre 2010.**

Le Président fait remarquer une mauvaise numérotation des points depuis la page 5 jusqu'à la page 9. Il demande aux conseillers communaux de rectifier depuis le point 3 au point 11. Il ouvre la discussion sur ce procès-verbal. La discussion n'est pas utilisée. Le procès-verbal corrigé est adopté à l'unanimité.

Le Président remercie les secrétaires pour leur travail.

3. **Assermentation.**

Le Conseil avait entendu le 11 novembre la démission de Mme Bastienne Joerchel Anhorn (Les Verts).

La liste des viennent-ensuite de la liste Les Verts étant épuisée, le Bureau a procédé à l'élection complémentaire de Mme Myriam Coleman.

Le Président procède à l'assermentation de Mme Coleman, conformément à l'usage et à l'art. 6 du règlement du Conseil.

4. **Nomination d'un représentant du Conseil communal au Conseil d'établissement.**

Mme Karine Clerc (Fourmi rouge) représentant le conseil communal au Conseil d'Etablissement. Elle a démissionné de notre Conseil et doit donc être remplacée. Le Président a reçu la candidature de Mme Maria Rodriguez du groupe Fourmi rouge. Il n'y a pas d'autre candidature, l'élection est donc tacite.

5. Modification(s) éventuelle(s) dans la composition des commissions permanentes.

Le Président a reçu trois candidatures pour la Commission des Affaires régionales et intercommunales (CARIC). Il s'agit de

Mme Christine Sartoretti pour le groupe Arc en ciel

Mme Irina Krier pour Les Verts

M. Richard Neal pour le PSR.

Le Président a également reçu la demande de suspendre cette commission jusqu'à nouvel avis.

Cette proposition est mise aux voix. Cette proposition est adoptée avec une opposition et une abstention.

6. Communications de la Présidence.

- En date du 22 novembre le Président et la secrétaire du Conseil ont reçu la visite officielle de M. le Préfet Etienne Roy. Lors cet entretien, nous avons abordé la problématique du parrainage des listes pour nos prochaines élections communales. Voici sa réponse sur le sujet : "Je vous informe que la cour constitutionnelle n'a pas rendu sa décision sur la question des candidats qui parrainent leur propre liste. Elle a en revanche suspendu la phrase contestée pour toute la durée de l'instruction du dossier. Dès lors et jusqu'à nouvel avis, une personne qui figure sur une liste pour les élections communales 2011 peut également figurer sur la liste sous la rubrique parrains"
- Résultats de la votation fédérale le 28 novembre, avec deux objets, pour la commune de Renens.

1) Initiative sur le renvoi des criminels étrangers

Electeurs inscrits	7'737
Cartes de vote reçues	3'657
Bulletins rentrés	3'654
Blancs	13
Nuls	1
Valables	3'640

Initiative		Contre-projet	Question subsidiaire	
Suffrages :				
Sans réponse	36	99	362	
OUI	1'578	1'203	Initiative	1'365
NON	2'026	2'338	Contre-projet	1'913
participation	47,23%			

2) Initiative pour des impôts équitables

Bulletins rentrés	3'525
Blancs	4
Nuls	1
Valables	3520

Suffrages :	
OUI	2'112
NON	1'408
participation	46,85%

- Coupe du sapin dans les forêts de Bottens, lundi 29 novembre, par le Président (sapin de la Grande salle) et par Mme la Syndique (sapin de la Place du Marché) : Le Président remercie le service Environnement-maintenance ainsi que la commune de Bottens.

- Les présidents de groupe ont reçu les documents relatifs aux jetons de présence pour le 2^{ème} semestre 2010, pour contrôle par chaque conseiller.

La discussion n'est pas utilisée sur les communications de la présidence.

7. Communications de la Municipalité

Le Président demande à la Municipalité si elle a d'autres communications que celles que les conseillers ont reçues par écrit.

Mme Marianne Huguenin, Syndique, donne les salutations de la Municipalité et annonce quelques communications orales.

- Le guide "**Balades de banc en banc au travers des villes vaudoises**" est à la disposition des conseillers communaux. Ce guide est offert par la ligue vaudoise contre les maladies cardio-vasculaires.
- **Réponse orale à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Line Rouyet sur l'augmentation des tarifs de transports publics et le blocage horaire des abonnements seniors :**

"Dans la séance du Conseil communal du 11 novembre 2010, Mme Line Rouyet, appuyée par 5 cosignataires, interpellait la Municipalité sur l'augmentation des tarifs des transports publics qui vont entrer en vigueur le 13 décembre, mais surtout sur les limitations d'horaires imposées aux abonnements seniors qui ne permettront plus de déplacement avant 9h du matin, relevant en particulier à ce propos l'information tardive de la population.

Les signataires posent à la Municipalité des questions, semblables à celles posées au Conseil communal de Lausanne, sur les conditions dans lesquelles a été prise cette décision, sur les positions de la Municipalité, sur ce qu'elle entend faire pour modifier cette décision, et sur l'information au public.

En préambule, il faut rappeler que ces hausses et surtout cette restriction d'usage à 9h pour les abonnements seniors durant les jours de semaine s'inscrit dans le cadre de l'extension de la Communauté tarifaire vaudoise. Celle-ci va plus que doubler au 12 décembre 2010. Elle sera composée de 11 entreprises de transport contre 5 actuellement, augmentant également le rayon de validité du ticket.

A l'instar de la grande majorité des entreprises suisses, les entreprises entrantes dans la Communauté tarifaire ne proposent actuellement pas d'abonnement pour les seniors, et la pression pour supprimer tout simplement cet abonnement a été forte sur l'entreprise tl, avec de nombreuses discussions dans les différentes instances où les communes sont représentées, soit le Comité de Direction et le Conseil d'administration. La restriction à 9h a représenté un compromis dans ces discussions, un compromis pour conserver un abonnement senior à prix réduit (590 frs par année au lieu de 660 frs). Cette restriction est limitée aux jours de semaine, et il n'y a pas d'interdiction de voyager avant 9h pour les seniors, comme cela a parfois été compris, mais simplement l'obligation d'acheter alors un billet, ou un abonnement à prix normal en cas d'usage matinal régulier.

Si l'introduction d'un abonnement Senior même limité a donc représenté une amélioration pour les nouveaux usagers de l'ensemble du canton, c'est par contre et très clairement, une dégradation pour les 6000 abonnés actuels qui voient leur abonnement augmenter – de 50 frs contre 60 frs pour les abonnements dits normaux, mais augmenter quand même –, et qui se trouvent discriminés par cette mesure dont l'aspect symbolique a très clairement été sous-estimé par les entreprises de transport. Par ailleurs, il faut constater effectivement que ni aux CFF (qui avaient envisagé de limiter à 9h la validité de l'abonnement journalier et ont reculé sous la pression des communes dont la nôtre, avec aussi une intervention de votre Conseil), ni dans d'autres entreprises de transports, il n'y a de chiffres démontrant que les bus ou trains sont encombrés le matin par des personnes en âge de la retraite !

Contrairement à d'autres entreprises comme la Poste ou les CFF, mais aussi des entreprises régionales de transports, les organes dirigeants des tl comprennent des représentants politiques étroitement associés à la marche de l'entreprise. Les décisions de hausses des tarifs (évoquées déjà l'an dernier, mais repoussées alors par ces instances) ont fait l'objet de nombreuses discussions. La mesure incriminée de restriction à 9h de l'abonnement Senior, même si elle permettait de maintenir cet abonnement, n'avait pas été votée à l'unanimité, en particulier pas par les représentants de Renens et Lausanne, dans un vote clairement politique.

Suite aux fortes réactions et oppositions au niveau de la population, des parlements (Grand Conseil, Conseils communaux de Renens et Lausanne en particulier), la discussion a été remise à l'ordre du jour du Conseil d'administration des tl du 15 novembre. Ce Conseil, bien que conscient des implications d'une telle demande, notamment du fait des délais très serrés, a voté une résolution demandant d'annuler la restriction "dès 9h" pour les abonnements Seniors, et ceci dès le 12 décembre.

Cette demande a été refusée par le Comité de pilotage de la Communauté tarifaire vaudoise, après une consultation faite par courriel auprès des représentants des autres entreprises, à l'unanimité de ces membres.

Suite à ce refus, le Comité de Direction des tl a, dans un courrier à la Communauté tarifaire vaudoise, communiqué à la presse, demandé aux conseils d'administration des dix entreprises de bien vouloir remettre le débat à l'ordre du jour, pour prendre l'avis aussi des représentants politiques présents à ces niveaux et dont plusieurs avaient réagi dans le même sens que les instances des tl, mais n'avaient pas été consultés par les comités des entreprises de transports (par exemple à Morges).

Nous en sommes là aujourd'hui, avec un Conseil d'administration des tl qui se réunit lundi et se penchera à nouveau sans aucun doute sur le sujet. Pour l'instant, la pression a été mise pour modifier la décision de toute la communauté tarifaire. Au vu de l'évolution de la situation, il appartiendra aux tl principalement, voire aux villes – mais avec une complexité au niveau de la mise en œuvre – de trouver alors éventuellement des solutions propres."

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale : Communication concernant le préavis N°90, l'immeuble communal rue de Lausanne 25.**

"Lors de l'acceptation par le Conseil communal du préavis N° 90/2010, un amendement visant à l'installation de panneaux solaires en toiture a été déposé et

accepté. La réalisation d'une telle installation avait été envisagée, dans un premier temps, puis écartée en raison de la configuration de la toiture (difficulté d'accès, surface disponible restreinte), mais aussi en raison d'une recherche d'économies sur le budget total des travaux.

Par ailleurs, il faut rappeler également qu'un important projet d'installation photovoltaïque est prévu au plan d'investissement sur le bâtiment du CTC en 2012.

Cependant, de manière à répondre à l'amendement déposé, une étude détaillée a été réalisée par l'ingénieur en chauffage mandaté pour les travaux actuels. Vu la configuration de la toiture, il est proposé la pose de panneaux solaires destinés à la production d'eau chaude pour l'usage du bâtiment, en particulier des 2 appartements situés au 4ème étage ainsi que la boulangerie située au sous-sol et au rez-de-chaussée.

Le montant total des travaux a été chiffré à frs. 32'000.--. Il s'agit principalement d'installer un échafaudage de toiture, de la pose de panneaux thermiques y compris les raccordements de ferblanterie à la toiture existante, ainsi que des conduites reliant les panneaux au chauffe-eau situé au sous-sol.

Les travaux seront réalisés début 2011 dans le cadre du chantier en cours. Une demande de subvention sera déposée auprès du canton.

L'ingénieur en chauffage mandaté a calculé que l'économie annuelle sur la consommation de gaz se monte à env. frs. 3'600.--, soit un retour sur investissement de 9 ans environ. Il semble donc effectivement intéressant de réaliser cette installation de panneaux solaires.

Ce coût de frs. 32'000.-- viendra en dépassement du montant du préavis N° 90/2010 de frs. 1'650'000.--. Vu les montants, le dépôt d'un préavis complémentaire n'est donc, dans ce cas, pas nécessaire. En effet, l'article 43 alinéa 3 chiffre 4 du règlement du Conseil communal déclare la Commission des finances compétente pour accorder cette autorisation, inférieure à frs. 50'000.--, à la Municipalité. Le sujet a été abordé à la commission des finances, lors de sa séance du 7 décembre. Elle adhère à cette démarche.

La Municipalité estime ainsi avoir répondu à cet amendement et se réjouit de cette réalisation exemplaire."

Le Président ouvre la discussion sur les communications orales de la Municipalité.

Mme Line Rouyet (PSR) remercie Mme Huguenin pour sa réponse claire ainsi que la position des Renanais au sein des tl. Elle encourage chacun à appuyer la demande de ne pas bloquer les horaires des abonnements Senior, notamment en signant la pétition de l'AVIVO.

Au sujet des communications écrites, elle se réjouit de savoir que les CFF et l'union des transports publics renoncent à restreindre la validité des cartes journalières des communes, mais s'étonne que notre commune ait décidé d'augmenter le prix de ces cartes. Une augmentation de fr. 4.- sur moins de quarante francs n'est pas anodine. Un service de ce type a des objectifs à la fois sociaux et écologiques qu'il ne faut pas négliger. Elle demande à la Municipalité de revoir sa position à ce sujet.

Mme Marianne Huguenin, Syndique, précise que le comité de direction des tl a changé sa position, surtout le conseil d'administration. Les tl ont pris une position forte, puisqu'ils ont écrit à toutes les entreprises de la communauté tarifaire vaudoise. Il s'agit de 11 entreprises, qui ont chacune leur conseil d'administration et qui doivent avoir l'unanimité, ou en tous cas un gros consensus pour décider cela.

Au sujet de la carte journalière, Mme Huguenin rappelle que ce n'est pas la première fois que ce tarif augmente, au rythme où les CFF augmentent cet abonnement pour les communes. La commune, dès l'origine, offre le service, le travail est fait au greffe, ainsi que pour Crissier. La vente des cartes journalières couvre juste le prix de l'abonnement. La plupart des communes ont augmenté davantage et ont dépassé les quarante francs.

M. Jean-Marc Dupuis (PLR) remercie la Municipalité au sujet du bâtiment de la rue de Lausanne 25. Cela représente moins de 2% du préavis, il espère que la prochaine fois il n'y aura pas besoin d'intervenir, cela sera fait directement.

Le Président ouvre la discussion sur le communiqué de la Municipalité "Sous la loupe" du 23 au 26 novembre 2010.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close sur les communications de la Municipalité.

8. Communications de la commission des finances.

M. Nicolas Freymond, président la commission : " La Commission des finances s'est réunie le mardi 7 décembre. À cette occasion, elle a reçu deux communications de la Municipalité et examiné les incidences financières des préavis N° 100, 101 et 102-2010. Elle a par ailleurs traité les préavis N° 95 et 97-2010 au sujet desquels elle rapportera au Conseil lors de la séance de janvier.

La Municipalité a informé la commission des importantes difficultés financières auxquelles est actuellement confronté le foyer Sainte-Famille, institution catholique comportant un internat de 12 places et un accueil collectif de jour pré- et parascolaire de 50 places. Ces difficultés s'expliquent par la forte croissance des charges salariales consécutive au remplacement de sœurs-éducatrices par des éducatrices diplômées et par un rattrapage AVS d'un montant de CHF 70 000.- sur les prestations en nature qui n'avaient jusque là pas été soumises aux cotisations sociales prévues par la loi. Il en résulte pour l'année 2010 un déficit estimé à CHF 180 000.-. La Municipalité a décidé, en date du 15 octobre, de participer à la prise en charge de ce déficit à raison de CHF 80 000.-. Outre une subvention annuelle de CHF 20 000.- figurant au budget 2010, ce montant est financé à hauteur de CHF 39 000.- par le retour de la participation de la Ville de Renens au Fonds du 700^e anniversaire de la Confédération, créé en 1991 et dissout en 2010, et à hauteur de CHF 21 000.- dans le cadre du préavis N° 1-2006 par lequel le Conseil communal a accordé à la Municipalité la compétence d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles hors budget jusqu'à concurrence de CHF 30 000.- par cas au maximum. La Municipalité a précisé que cette aide exceptionnelle ne garantit pas la pérennité de l'institution et que son intégration au réseau LAJE des communes de Renens et Crissier est à l'étude.

Deuxièmement, lors de sa séance du 9 septembre 2010, le Conseil communal a amendé le préavis N° 90-2010 concernant le réaménagement et la rénovation des locaux de la sécurité sociale afin que la Municipalité étudie la possibilité d'installer des panneaux solaires thermiques sur le toit du bâtiment de la rue de Lausanne 25 et lui soumette un préavis au cas où l'étude confirmerait la faisabilité du projet. La Municipalité a réalisé cette étude qui conclut à un coût de CHF 32 000.- pour une surface de 8,5 m² de panneaux solaires installés sur la toiture de la façade sud-est de l'immeuble permettant une économie pour la production d'eau chaude estimée à CHF 3 600.- par an. Forte de ces résultats, la Municipalité a décidé de réaliser ce projet. Vu la modestie du montant, elle a renoncé à déposer un préavis et sollicité l'approbation de la Commission des finances, conformément à l'art. 43 alinéa 3 chiffre 4 du Règlement du Conseil communal. La commission a unanimement accepté cet investissement de CHF 32 000.-, qui sera amorti sur 20 ans.

Concernant le préavis N° 100-2010 « Crédit d'étude pour la rénovation urbaine de l'Avenue du 14-Avril et de la rue du Jura », la commission a relevé l'écart important (+ de 30%) entre les montants figurant au plan des investissements (CHF 3 400 000.-) et dans le préavis (CHF 4 640 000.-), qui s'explique par la mauvaise estimation initiale du service concerné. Au vote, c'est à l'unanimité qu'elle a accepté les incidences financières de ce préavis.

S'agissant du préavis N° 101-2010 « Rénovation urbaine du secteur de la gare de Renens, lot des espaces publics – Crédit d'étude intercommunal pour la phase de projet définitif », la commission a demandé des informations complémentaires au sujet du rôle de la Commune dans le mécanisme de financement. La part des communes participant au projet sera facturée par Renens en temps voulu. Cela signifie que la Commune de Renens n'empruntera pas d'argent pour avancer la part des autres communes et, par conséquent, ne leur facturera pas d'intérêts. Au vote, c'est par 8 voix contre 0 (zéro) et 1 abstention que la Commission des finances a accepté les incidences financières de ce préavis.

Enfin, la commission a renoncé à prendre position sur les incidences financières du préavis N° 102-2010 « Fixation des indemnités (jetons de présence) des membres du Conseil communal et de son Bureau pour la législature 2011-2016 ». Elle a en effet estimé qu'il était extrêmement difficile d'estimer ces incidences, en raison de la nature même des indemnités concernées."

La discussion n'est pas utilisée.

9. Communications éventuelles de la commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC).

Pas de communication.

10. Communications éventuelles de la commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT).

M. Eric Aeschlimann, président de la commission : "La CUAT se propose de se charger des préavis N° 100 Axes forts Tram qui aura lieu le mardi 14 décembre, ainsi

que du préavis N° 101 Gare – rayon vert qui aura lieu le mardi 11 janvier 2011, avec les quatre commissions des communes concernées."

La discussion n'est pas utilisée.

11. Rapport(s) éventuel(s) des membres intercommunaux- art. 40, lettre g du règlement du Conseil communal.

Pas de rapport.

Avant de passer au point suivant, **le Président** rappelle la teneur de l'art. 53 du règlement du Conseil, qui ne fait que reprendre l'art. 33 de la loi sur les communes : Soit il y a renvoi à une commission si un dixième des membres le demande, soit le conseil vote s'il prend ou pas en considération la proposition déposée. Dans ce cas, il est alors évident que le Conseil doit voter cette proposition et qu'il peut dès lors refuser de la renvoyer à la Municipalité. Le motionnaire n'a alors plus que la possibilité de redéposer une nouvelle motion ou un nouveau postulat.

12. Développement de la motion de M. Laurent Desarzens intitulée "Remboursement des frais de campagne."

M. Laurent Desarzens (indépendant) rappelle le contenu de la motion :

1. Campagnes électorales pour le Conseil Communal : Après chaque campagne électorale, il est alloué, pour chaque élu au Conseil communal, un montant de Fr. 1'500.-- à titre de "remboursement des frais de campagne". Ce montant est versé à la formation politique de l'élu qui se chargera de l'amortissement des frais engagés par le groupe ou à titre individuel.
2. Campagnes référendaires : Les groupes ou formations politiques qui engagent valablement un référendum ou obtiennent un référendum obligatoire perçoivent, à titre de remboursement des frais de campagne, un montant maximum de fr. 10'000.--. sur la base d'un décompte présenté au greffe au plus tard 3 mois après la fin de la campagne.

Cette motion concerne l'augmentation des frais de campagne dû au poste budget "communication". Pour la campagne électorale qui s'approche, non seulement chaque formation politique sera confrontée à l'éternelle difficulté de trouver des volontaires pour compléter les listes, mais il faudra investir beaucoup de travail et d'argent pour ce poste essentiel qu'est la communication. Pour chacun, à titre individuel, mais aussi pour le groupe politique concerné. Les temps changent, nous ne sommes plus à une époque où il suffisait de deux conférences dans une arrière-salle de café ou un risotto gratuit un samedi matin pour gagner sa campagne. Et pour le reste, chacun peut y aller de sa propre réflexion, issue de son expérience. Il ne serait que justice qu'une partie de ces frais soit remboursée. J'inscris dans cette motion un montant correspondant à la réalité, mais la commission pourrait très bien l'augmenter. Tant mieux pour les formations politiques qui pourraient passer aux élections, elles seraient en partie remboursées et tant pis pour les autres. De même, pour les

campagnes référendaires, la formation politique qui arriverait à obtenir valablement le référendum, soit par signatures, soit par la voie du référendum obligatoire, devrait pouvoir obtenir une subvention pour sa campagne. Le référendum est un des piliers de notre démocratie. Une campagne doit pouvoir s'établir à armes égales avec les adversaires, au sens de la communication. Je demande la transmission à une commission.

Mme Nicole Divorne (Fourmi rouge) : "A l'heure où le budget qui nous est proposé nous semble correct et équilibré, le groupe Fourmi rouge s'oppose à ce que l'argent du contribuable soit utilisé pour des actes de militance. Notre récompense est de siéger dans ce parlement et par là même de recevoir des jetons de présence. Le montant d'au minimum 120'000 francs que cette motion nous coûterait, nous préférierions qu'il soit utilisé pour engager une bibliothécaire supplémentaire ou un travailleur social de proximité, par exemple. De plus, nous relevons que le référendum obligatoire est inexistant au niveau communal. Voilà l'avis que nous défendrons en commission, si commission il y a."

M. Eugène Roscigno (PSR) n'est pas opposé en principe à cette idée, mais il aurait préféré qu'on intègre ces fr. 1'500.- dans les jetons de présence. Si on divise cette somme sur les cinq ans de législature, cela fait fr. 300.- par conseiller communal par année, soit environ fr. 30.- par séance de présence. Cela aurait l'avantage de récompenser les personnes qui sont présentes.

M. Jean-Pierre Leyvraz (Fourmi rouge) : Il lui semble étrange qu'en cas de référendum, les partisans du NON toucheraient quelque chose et pas ceux du OUI.

M. Laurent Desarzens précise qu'il ne s'agit pas d'une somme par année, mais bien pour les cinq ans de législature. Il est d'accord avec la proposition de M. Roscigno d'intégrer sa proposition au préavis du bureau sur les jetons de présence.

Le Président demande si cela signifie qu'il retire sa motion et intervienne au point 24 dans la discussion préalable du Préavis N° 102.

Le Président demande qui appuie la proposition de nommer une commission. Il n'y a pas 10% des membres présents qui le font. La commission n'est pas nommée.

Le Président fait voter le renvoi de cette motion à la Municipalité. Ce renvoi est refusé.

13. Point retiré de l'ordre du jour

14. Budgets 2011 de la Commune

a) Budget de la Commune de Renens

Le Président donne la parole au président de la commission des finances.

M. Nicolas Freymond, président de la commission des finances :

"Le rapport de la Commission des finances ayant été transmis aux membres du Conseil, je me bornerai ici à relever brièvement les principales caractéristiques du

budget 2011 présenté par la Municipalité et à rappeler les déterminations de la commission.

Le budget 2011 présente pour l'essentiel deux nouveautés : la nouvelle péréquation financière intercommunale et le changement de la méthode d'amortissement. Sans entrer dans les détails de la nouvelle péréquation, on peut retenir que tant la contribution de la commune que les montants qu'elle percevra du fonds de péréquation connaissent une augmentation sensible. Il en résulte pour 2011 un solde net en faveur de Renens de l'ordre de CHF 2 817 600.-. Quant au changement de la méthode d'amortissement, la méthode linéaire permet d'atténuer les effets à court terme des investissements récents. Pour 2011, elle se traduit par un allègement des charges d'amortissement pour un montant de CHF 7 693 800.-.

Globalement, le budget 2011 prévoit une légère réduction des charges, qui passent de CHF 92 317 200.- à CHF 91 246 500.-. Il convient d'y voir le résultat du changement de méthode d'amortissement, qui fait plus que compenser la hausse de la part de Renens à la péréquation, et, dans une moindre mesure, des mesures d'économie prises par la Municipalité. Quant aux revenus, leur croissance de CHF 5 658 700.- est la conséquence directe de la nouvelle péréquation. Au final, le budget 2011 prévoit un excédent de charges de CHF 1 760 200.- et une marge d'autofinancement de CHF 145 500.- (2010 : CHF 139 100.-). Cela signifie que si les revenus (épurés) permettent de financer le ménage courant, il faudra recourir à l'emprunt pour les investissements prévus pour 2011 (20,1 millions de francs).

Lors de ses délibérations, la Commission des finances a accepté à l'unanimité les budgets 2011 de la Commission intercommunale Mèbre-Sorge et de la Commission intercommunale de la Station d'épuration des eaux usées de Vidy (STEP). Concernant le budget communal, un commissaire a proposé un amendement consistant à réduire transversalement de 15% les charges figurant sous le compte par nature 3185 « Honoraires et frais d'expertises », jugeant excessive la croissance du recours aux experts. Concrètement, la proposition vise à réduire d'environ CHF 154 000.- le montant figurant sous ce compte après déduction des charges imputables au SDOL et, par là, à revenir au montant inscrit aux comptes 2009 (hors SDOL), soit selon les estimations de la Commission : CHF 1 061 100.- - CHF 154 000.- = CHF 907 100.-. Par 4 voix contre 3, la Commission a rejeté cette proposition d'amendement, jugeant à la fois raisonnable l'augmentation de ces charges eu égard aux projets actuels de la Commune et inadéquat de procéder par coupe linéaire.

En votation finale, c'est par 7 voix contre 3 que la Commission des finances a accepté le budget 2011 de la Ville de Renens tel que présenté par la Municipalité.

La majorité de la Commission salue la volonté de la Municipalité d'accorder la priorité à la garantie d'une marge d'autofinancement positive au moyen d'une stratégie visant à contenir les charges, tout en assurant des prestations dignes d'une ville de 19 000 habitants, et estime que le budget présenté permet de réaliser ces objectifs.

La minorité juge quant à elle inacceptable un budget déficitaire, alors que les revenus de la Ville ont enregistré une hausse de CHF 1 050 000.- depuis l'introduction de l'émolument pour l'usage du sol (en 2009) et des macarons (en 2011)."

Le Président ouvre la discussion.

M. Pascal Waeber (PLR) : "Etant donné les difficultés des finances communales actuelles et surtout futures, le PLR trouve injustifié un excédent de charges de plus de deux millions. Ce montant est largement édulcoré par le changement de la méthode d'amortissement. Sans cela, c'est un déficit de dix millions que la Municipalité aurait présenté. Le PLR proposera plusieurs amendements et suivant le résultat de ses propositions, il pourrait refuser le budget présenté par la Municipalité."

La parole n'étant plus demandée, le président passe en revue le budget 2011 de la Commune, chapitre par chapitre.

- **Préambule** (*pages roses en chiffres romain de I à XV*) Discussion ouverte

M Jean-Marc Dupuis (PLR) A la page IV du préambule, on peut lire dans le dernier paragraphe une augmentation de la masse salariale de Fr. 767'500.-. Ce chiffre s'obtient en soustrayant le budget 2011 au budget 2010 au compte 30 qui se trouve sur la même page. Le chiffre du budget 2010 est le résultat du budget amendé donc celui qui demandait un poste d'éducateur en plus. Ce poste est-il toujours prévu dans le budget 2011 ?

Mme Myriam Romano, Municipale Pour le budget 2011 les Fr. 100'000.- pour ce poste, qui avaient été ajoutés par un amendement n'ont pas été mis. En effet, en 2010, nous n'avons, pour des raisons financières, pas pu engager un travailleur social de proximité. La réflexion d'engager quelqu'un qui serait en lien avec les autres éducateurs de rue des autres communes. Ce projet n'a pas abouti pour des raisons de taux d'activité qui n'étaient pas suffisants pour pouvoir couvrir notre commune. Pour 2011, il est proposé que dans la réorganisation du CRA et de sa communalisation (vous aurez à ce sujet au mois de février un préavis) de pouvoir engager, avec le montant budgété, dans l'équipe, un travailleur social de proximité.

M Jean-Marc Dupuis (PLR) Effectivement, il n'y est pas, donc j'en conclus que l'augmentation effective de la masse est donc de FR. 867'500.-, ce qui représente environ 4,5% de cette masse...

Mme Marianne Huguenin, Syndique Ces augmentations de la masse salariale découlent de décisions qui ont été votées par le Conseil communal. Le déménagement de la Farandole aux Myosotis et le principe de la création d'un APEMS au Nord. Il a fallu 7 postes supplémentaires pour les APEMS et les 13 places supplémentaires que ce déménagement permettait. Ce ne sont pas que des éducatrices, il y a aussi des concierges, des nettoyeurs. Il y a aussi un poste de chef de projet pour le CTC, un poste de chef de projet pour le projet Gare, c'est absolument indispensable. Pully, pour des engagements moindres que nous au niveau du PALM a engagé quatre nouveaux postes.

- **Récapitulatif** (*page 1*) Discussion pas utilisée
- **Administration générale – personnel** (*page 2 à 10*) Discussion ouverte.

M. Pascal Waeber au nom du groupe PLR, propose l'**amendement** suivant : "De réduire le compte 104 "information et communication" (budget 2011 Fr. 305'800.-) à

Fr. 200'000.-. Nous sommes persuadés que la Municipalité peut faire des économies d'échelles sur ce compte.

- **Finances et cultes** (page 11 à 14) Discussion pas utilisée.
- **Centre technique communal** (page 16 à 41) Discussion ouverte.

M. Pascal Waeber (PLR), dépose l'**amendement** suivant : "La municipalité a déjà engagé de grands moyens par rapport au développement durable. Le message a probablement bien passé dans la population. Le PLR fait confiance à la responsabilité individuelle des citoyens de la commune. Vu la situation financière, il propose de retrancher un montant de Fr. 50'000.- au poste 3005.3666."

- **Culture, Jeunesse et Sport** (page 42 à 50) Discussion pas utilisée.
- **Sécurité publique, Informatique, Population** (page 51 à 56) Discussion pas utilisée.
- **Sécurité sociale** (page 57 à 68) Discussion pas utilisée.
- **Tableau de fonctionnement par nature** (page 70 à 73) Discussion ouverte.

M. Pascal Waeber, au nom du groupe PLR, propose l'**amendement** suivant : "De réduire transversalement de 15% les charges figurant sous le compte par nature 3185 "Honoraires et frais d'expertises", jugeant excessive la croissance du recours aux experts. Concrètement, la proposition vise à réduire d'environ Fr. 154'000.- le montant figurant sous ce compte après déduction des charges imputables au SDOL et, par là, revenir au montant inscrit aux comptes 2009 (hors SDOL), soit selon les estimations de la commission, Fr. 1'061'100.- (moins Fr. 154'000.-)."

- **Comptes d'investissements - résumé** (page 74) Discussion pas utilisée.
- **Comptes d'investissements par direction** (page 75 à 84) Discussion pas utilisée.
- **Comptes des investissements par nature** (page 85 à 91) Discussion pas utilisée.

Le Président décide une suspension de séance pour la prise de position de la Municipalité et de la commission des finances sur les trois amendements.

A la reprise de la séance, **le Président** donne la parole au président de la Commission des finances.

M. Nicolas Freymond annonce qu'un des trois amendements a été retiré.

M. Pascal Waeber (PLR) l'amendement concernant le poste sur le développement durable est retiré (compte 3005.3666).

M. Nicolas Freymond : "La commission des finances s'est prononcée sur le premier amendement, page 4a, compte 104. Elle a rejeté par 8 voix contre 3 l'amendement proposé. Motif : une coupe linéaire n'est pas un moyen adéquat. Elle ne permet pas d'avoir une prise réelle sur ce qu'on coupe (coupe à l'aveugle).

Au sujet de l'amendement retiré : on ne peut pas amender la section 3005, vu que cela dépend d'un règlement adopté par le Conseil communal il y a deux ans, lié à l'introduction de l'émolument sur l'usage du sol. Il faudrait modifier le règlement, pour ensuite modifier les montants qui figurent ici.

Page 70, compte par nature 3185 : la commission des finances a rejeté par 8 voix contre 3 l'amendement proposé, pour le même motif que précédemment, c'est-à-dire que la coupe linéaire est aveugle et revient à couper dans tout et n'importe quoi, y compris dans des comptes qui concernent la police de l'Ouest et le Conseil d'établissement, sans parler des préavis que nous avons voté ces dernières années."

M. Jean-François Clément, Municipal, entend les intentions de diminuer les charges, mais répète que dans ce budget les charges ont déjà été compressées, notamment celles liées aux honoraires. Ces budgets sont là parce qu'aussi nos effectifs sont constitués de moins de personnes que d'autres villes de notre taille. La Municipalité a fait le choix, pour certains points, de recourir à des experts et ne pas engager les personnes qui pourraient avoir le mandat que l'expertise traite. Par exemple, nous pensons préférable de solliciter un notaire, un avocat pour un point ponctuel plutôt que de se doter des ressources qui permettraient d'avoir tout cela en interne. Un grand nombre de ces points concerne des mandats très spécifiques. D'autres concernent des postes qui sont incompressibles, à la police de l'Ouest, aux cartes d'identités, à la police du commerce, macarons, ... beaucoup de ces postes sont pour des prestations déjà en cours, d'autres pour des prestations très pointues dans le domaine de l'informatique, par exemple, ou la surveillance de l'énergie. On ne saurait se priver de ces montants qui pallient à des effectifs extrêmement restreints pour des raisons budgétaires. C'est une manière de maintenir les prestations sans se priver de travail de qualité."

Mme Marianne Huguenin, Syndique : "Vous avez enlevé par part SDOL pour tout l'Ouest lausannois, qui est dans nos comptes mais qui est remboursé par les autres communes. Un des gros montants, pour Renens, c'est les honoraires d'expertises pour le SDOL Renens, c'est Fr. 237'000.-. Cela semble important, mais il faut le voir en lien avec les millions des études qui sont en jeu. C'est par des études de ce genre qu'on a abouti à un projet pour la gare de Renens, qu'on arrive à faire le tram, qu'il y a des projets qui se font dans le cadre du Pont Bleu, qu'on avance à Malley. Il y a pour la première fois un montant de Fr. 30'000.- pour la promotion économique. Il y a aussi "information et communication", qui sont concernés par votre deuxième amendement. C'est comme si on coupait deux fois. La Municipalité maintient les postes au budget."

M. Jean-Marc Dupuis (PLR) : "Le PLR estime que la voilure est encore trop importante. Ce qui est proposé en termes de communication, c'est de revenir à ce qui était il y a peu de temps en arrière. Il y a eu une énorme augmentation des charges de communication. Nous proposons de revenir un peu en arrière : trop d'information tue l'information. Le PLR salue les Fr. 30'000.- pour la promotion économique. Dans le domaine du développement durable, on pourrait réduire un petit peu. Au niveau du SDOL, on ne s'y est pas attaqué, mais on sait que les six chantiers ne seront pas en même temps, on pourrait peut-être replanifier toutes les dépenses des ingénieurs et autres. Tout cela est compliqué, mais quand il y a une volonté, on y arrive. Il ne s'agit pas de faire une coupe sombre aveugle, mais la Municipalité est apte à savoir où c'est important et où cela l'est un peu moins."

M. Eugène Roscigno (PSR) fait remarquer qu'en cinq années de législature, c'est la première fois qu'on discute un budget. Peut-être est-ce la perspective des élections ?

Il propose au nom du groupe socialiste qu'on vote ce budget tel que présenté par la Municipalité. Ce budget montre qu'il y a une marge d'autofinancement positive, digne d'une ville de presque 20'000 habitants. On peut et on doit investir. On emprunte pour investir, pas pour le ménage courant.

M. Reza Safai (Fourmi rouge) : "Concernant l'amendement proposé de réduire 15% des frais d'honoraires et expertises, le groupe Fourmi rouge juge la hausse du montant entre les comptes 2009 et le budget 2011 tout-à-fait raisonnable, compte tenu des projets en cours. Le groupe Fourmi rouge refuse de procéder à des réductions de charges par coupes linéaires, opérées à l'aveugle et généralement inefficaces. En étudiant le compte par nature 3185, on constate qu'on peut très difficilement couper car cela concerne la Polouest, le conseil d'établissement, des préavis votés par le Conseil. Cela reviendrait à remettre en question bon nombre de décisions légitimes du Conseil communal. Procéder par coupe linéaire, c'est une solution de facilité qui traduit un aveu d'impuissance et une certaine méconnaissance de l'affectation réelle des montants concernés. Le groupe Fourmi rouge refuse l'amendement et invite le Conseil à en faire de même.

Concernant l'amendement, visant à réduire les dépenses en matière d'information et de communication, on peut s'étonner qu'il soit issu du groupe PLR, puisque celui-ci a déposé en 2008 un postulat visant à développer la politique d'information de la commune au moyen de panneaux lumineux."

Mme Marianne Huguenin, Syndique, s'exprime sur le compte "information et communication". "Là aussi, ce sont des coupes linéaires difficiles à appliquer. Tant Carrefour Info que le site internet sont appréciés. Le site internet devrait être refondé, pour qu'on puisse y intervenir nous-mêmes plus facilement. Ce sera un préavis et la Municipalité a renoncé à faire cela l'année prochaine. Dans les campagnes d'informations, c'est le calendrier annuel des déchets, c'est le tout ménages vide-greniers; cela nous a permis de faire le projet du livre "L'arbre citoyen renanais". Cela nous permettra éventuellement de remettre en route une petite brochure type *Renens 1020* qui a été éditée il y a trois ans et qui est bientôt épuisée, et également de renforcer l'information sur l'inauguration de la Place du Marché. De même les séances d'information sur le tram, sur la gare, sur le chemin des sens... Voilà ce qu'il y a dans ce compte que la Municipalité vous demande de maintenir, tout en promettant que ce budget sera utilisé de manière raisonnée."

La parole n'étant plus demandée, **le Président** fait voter le premier amendement, qui demande de réduire le compte 104 "information et communication" (budget 2011 Fr. 305'800.-) et le ramener à Fr. 200'000.-donne lecture de l'amendement :

L'amendement est refusé à une nette majorité.

Le **Président** fait voter le deuxième amendement, demandant de réduire transversalement de 15% les charges figurant sur le compte par nature 3185 "Honoraires et frais d'expertises". Concrètement, il s'agit de réduire d'environ Fr. 154'000.- le montant figurant sous ce compte.

L'amendement est refusé à une très nette majorité.

Le Président fait voter le budget tel que présenté (non amendé).

Le budget 2011 de la Commune de Renens est accepté à une nette majorité.

b) budget 2011 de l'organisme intercommunal Mèbre-Sorge

La discussion n'est pas utilisée.

Le Président soumet donc ce budget à l'approbation du Conseil.

C'est à l'unanimité que ce budget est accepté.

c) budget 2011 de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise « STEP » à Vidy

La discussion n'est pas utilisée.

Le Président soumet donc ce budget à l'approbation du Conseil.

C'est à l'unanimité que ce budget est accepté.

M. Jean-François Clément, Municipal, remercie le Conseil pour ce vote de confiance sur ce budget, qui est important pour la Municipalité. Il rappelle que c'est une autorisation de dépenser et non une obligation. Il salue le travail de toutes les personnes qui l'ont préparé. Cela a été un énorme travail à la fois des services communaux, qui ont dû chercher dans différents postes des économies et de la Municipalité. Il remercie également la commission des finances avec qui le travail a été très bon. Ce budget nous permettra de poursuivre les importants travaux que nous menons actuellement pour améliorer les prestations et les structures de cette ville qui peut prétendre enfin à un statut de chef-lieu de district.

15. Préavis N° 91-2010 – Rapport de la Municipalité sur l'état des postulats et motions en suspens au 30 juin 2010.

M. Jean-Pierre Leyvraz, président-rapporteur, lit un résumé du rapport ci-dessous :

"La Commission de gestion chargée d'étudier le préavis N° 91-2010- **Rapport de la Municipalité sur l'état des postulats et motions en suspens au 30 juin 2010** s'est réunie le 22 novembre dernier. Etaient présentes Mmes Danielle Ayer, Elodie Golaz, Nathalie Kocher, Christine Sartoretti, Denise Schmid et Simone Szenyan-Reymond, ainsi que MM. Jean-Marc Dupuis et Jean-Pierre Leyvraz, président-rapporteur. Nous avons été accueillis par Mmes Marianne Huguenin, syndique et Tinetta Maystre, municipale. Nous tenons à les remercier de leurs réponses claires et complètes. M. Olivier Golaz, municipal, était excusé, de même que M. Jean-Daniel Leyvraz, secrétaire municipal, absent pour des raisons de santé.

Les personnes ayant déposé une motion ou un postulat concerné par les conclusions de ce préavis avaient été invitées à venir présenter le cas échéant leur point de vue devant la commission. Peut-être n'était-il pas nécessaire d'inviter les conseillers auteurs d'un objet repoussé dans le temps, peut-être aurait-il suffi d'inviter le seul auteur d'un postulat classé par ce préavis. Quoi qu'il en soit, 2 personnes seulement ont répondu à l'offre, toutes les deux pour dire qu'elles approuvaient le choix de la Municipalité quant à leur objet et ne voyaient dès lors pas la nécessité de venir.

Autrefois, la Municipalité se contentait d'annoncer les retards pris par les objets ou de donner ses réponses sous forme de communication. C'est la seconde fois qu'elle décide de présenter un préavis sur les objets en retard, à traiter par la commission de

gestion et elle est curieuse de savoir si la commission préconise de continuer avec cette méthode.

S'il y a beaucoup d'objets en retard, c'est pour plusieurs raisons. Premièrement la Municipalité désire souvent attendre d'être en mesure de répondre par une proposition concrète plutôt que par une simple intention, ce qui prend plus de temps. Deuxièmement certaines affaires mûrissent de façon insoupçonnée après leur dépôt, notamment les affaires intercommunales dont l'évolution ne dépend pas que de nous. Et enfin parfois d'autres priorités font qu'on n'a pas le temps de répondre.

Divers objets suscitent des remarques ou des questions, notamment les suivants.

Interventions liées aux bibliothèques

Le rapport promis sur les bibliothèques avance, et un préavis est en préparation. On pourra installer une bibliothèque scolaire à Verdeaux dans la salle polyvalente des Pépinières, vu la faible utilisation de celle-ci. Cela devrait être fait encore dans cette législature et cela devrait nous coûter assez peu, car le Canton paie les salaires des bibliothécaires scolaires.

En revanche pour la bibliothèque publique au centre ville, c'est moins évident. En effet, la création d'une bibliothèque ou médiathèque publique à cet endroit est liée à un nouveau plan de quartier sur l'îlot Savonnerie-Avenir, que la Municipalité n'a pas pu ni souhaité entreprendre dans cette législature, désirant finaliser les transformations liées au plan de quartier Place du Marché. Mais surtout l'agrandissement du collège du Léman a permis de développer plus qu'on ne le prévoyait la bibliothèque scolaire et publique sur ce site ; on désire donc favoriser l'utilisation de cette bibliothèque. A ce sujet, un commissaire regrette que ses heures d'ouverture aient diminué, à cause de la nécessité de gérer un espace plus étendu avec un personnel qui n'a pas augmenté.

Mise sur pied d'un service d'aide aux locataires qui risquent l'expulsion pour non-paiement du loyer

Un commissaire note que cet objet, mentionné comme motion selon la terminologie en vigueur au moment du dépôt, s'appellerait aujourd'hui un postulat. Par ailleurs, contrairement à ce qui est dit dans le préavis 91, il n'y a pas actuellement de préavis en cours pour répondre à la question posée. En revanche un préavis concernant le règlement d'attribution des subventionnés devrait parvenir au Conseil communal dans le courant du 1er trimestre 2011.

Conséquences des engagements liés aux débits potentiels d'une crue de la Mère

Ce postulat émanant d'une commission présidée par M. Hubert Desboeufs demandait une évaluation des conséquences pour Renens des servitudes et obligations d'entretien liées à la Mère en cas d'une nouvelle grande crue comme celle de 2008. Mais une étude financée par le Canton a montré que cette crue était vraiment exceptionnelle (de l'ordre d'une fois tous les 300 ans). Cette estimation de fréquence tient compte des données récentes sur l'évolution du climat et sur le bétonnage du sol. Notons qu'en plus on peut diminuer l'effet des crues en évitant de laisser traîner du bois mort trop près de la rivière ; en effet si les canalisations n'avaient pas suffi, c'est en partie parce qu'elles étaient bouchées par du bois. De plus il y a des projets pour dévier les eaux claires en amont de notre commune

ailleurs que dans la Mèbre. Il n'y a dès lors pas lieu d'évaluer en détail les conséquences du retour d'une crue aussi exceptionnelle.

Présentations de préavis financièrement détaillés sur la base d'estimation seulement

L'intérêt est de permettre au Conseil de se prononcer très tôt sur un objet, plutôt que d'attendre que le projet soit tellement avancé que les conseillers se sentent mis devant un fait accompli. La Municipalité pourrait répondre encore cette année ou dans le courant de l'année prochaine.

Interventions liées aux transports publics

L'essentiel des efforts de la Municipalité et des tl en matière de transports publics porte sur l'amélioration des dessertes et des fréquences. C'est pourquoi la Municipalité a pu répondre favorablement l'année dernière au postulat de Raymond Gauthier demandant un meilleur horaire pour les lignes 30, 32, 33 et 35 (actuellement 36).

En revanche la Municipalité n'a pas tranché, pour des raisons à la fois financières, politiques, de priorité et de forces de travail sur les interventions d'autre nature concernant les transports publics. Parmi celles-ci, la proposition de la gratuité pour les jeunes suscite débats, malgré son adoption par Lausanne. Peut-on financer cette gratuité ? Et faut-il privilégier les jeunes (et tous les jeunes) plutôt que d'autres catégories (AVS par exemple) ? Un commissaire estime que parmi toutes ces interventions, quelques-unes auraient pu être classées rapidement. Un autre commissaire insiste sur le fait que les réponses à donner devraient chiffrer les coûts des propositions.

Ouest Lausannois, horizon 2011

Renens ne peut pas avancer toute seule dans les propositions de collaboration ou fusion avec les autres communes du district et actuellement les possibilités sont limitées. C'est ce que répondait la Municipalité l'année dernière en demandant de classer le postulat, ce que le Conseil a refusé. Plutôt que de faire une réponse négative, la Municipalité préfère attendre la nouvelle législature avec de nouvelles autorités pour que le dossier avance peut-être.

Accessibilité des handicapés dans l'administration

On n'a pas pu dégager des forces pour avancer de manière systématique et générale dans ce dossier. Mais on a créé une place de parc pour handicapés derrière le bâtiment de la rue de Lausanne 33 et surtout le problème est désormais intégré dans les nouveaux projets.

En revanche le bâtiment de la rue de Lausanne 35 reste difficilement accessible aux handicapés et il n'est pas évident de trouver une solution dans l'état des choses, car un ascenseur prend de la place et il y a déjà peu d'espace. Mais la Police de l'Ouest va-t-elle rester là ? Le Service de la Population pourrait-il échanger sa place avec d'autres services ? Actuellement un handicapé peut téléphoner à l'avance pour qu'un agent l'aide à entrer, mais c'est une solution boiteuse. Un commissaire se demande si un employé ne pourrait pas se rendre au domicile de l'handicapé pour certaines formalités plutôt que de le faire venir. Un autre veut qu'on résolve vraiment le problème de l'accessibilité plutôt que de faire sentir à l'handicapé qu'il n'est pas comme un autre en le servant à domicile. D'ailleurs les escaliers ne dérangent pas seulement les handicapés, mais aussi les parents avec poussettes.

Cyberadministration et création d'un guichet unique

La commission qui étudie le postulat pour l'installation de bornes Internet publiques dans les bâtiments de l'administration abordera également ce thème, même s'il s'agit d'un sujet différent.

Décentralisation de certaines animations culturelles

Le cas est réglé, la Municipalité a répondu.

Postulats déposés ultérieurement

Une grande partie de la réponse sur le terrain synthétique a déjà été donnée. Les coursiers à vélo intéressent beaucoup un des gros distributeurs de Renens, tandis que l'autre se pose des questions en ce qui concerne les produits réfrigérés ; il faudra mieux contacter les petits commerçants, mais pour le moment les commerçants sont trop pris par Noël. La lettre de la Municipalité au Conseil d'Etat concernant l'apprentissage des sans-papiers a reçu une réponse négative ; la Municipalité verra comment revenir sur le sujet ; ce serait plus facile au cas où une situation concrète se présenterait. Le postulat sur les supports des moyens de communication concerne en fait la planification des endroits possibles pour mettre des antennes de retransmission en favorisant le regroupement. La proposition pour la création de nouveaux jardins familiaux n'est plus une motion, car on l'a transformée en postulat.

Discussion générale

La commission de gestion est satisfaite de la nouvelle façon de traiter les motions et postulats en retard. Le recours à un préavis est plus respectueux vis-à-vis des postulants et motionnaires, car il donne plus de poids et de visibilité à leurs interventions.

Toutefois un commissaire désire que la procédure respecte mieux le règlement, en particulier dans les délais de réponse. Rappelons que la Municipalité doit normalement répondre dans les 6 mois à un postulat et qu'elle doit annoncer déjà avant la fin de ce délai un éventuel retard. Pour pouvoir mieux tenir cette échéance, un commissaire rappelle que la Municipalité n'a pas l'obligation de donner une réponse positive à un postulant, mais seulement de fournir un rapport sur le sujet et que même si elle va dans le sens du postulant, elle peut très bien répondre en donnant ses intentions et ses motivations sans attendre d'avoir tous les éléments en main pour rédiger un préavis. Si on tenait compte de ceci, les réponses pourraient être plus rapides et la pile des objets en attente baisserait. D'autres commissaires abondent dans ce sens en disant que mieux vaut répondre franchement non à un postulant si l'on pense ne pas pouvoir lui donner satisfaction plutôt que de renvoyer éternellement la réponse. Le Conseil peut toujours revenir à la charge par la suite si les circonstances changent.

On pourrait évidemment aussi diminuer la pile des objets en retard en augmentant les délais de réponse dans le règlement du Conseil communal, mais la commission ne veut pas qu'on encourage ainsi à traîner. A noter que la commission est également mécontente des retards dans la réponse à certaines interpellations.

La commission approuve à l'unanimité le classement du postulat de M. Hubert Desboeufs concernant les crues de la Mèbre.

Elle n'est pas très satisfaite de la situation en matière de bibliothèque, notamment des heures d'ouverture de celle du Léman et reviendra sur ce sujet en tant que commission de gestion.

En ce qui concerne l'accessibilité pour les handicapés, elle a le sentiment que la Municipalité ne donne pas suffisamment d'importance à ce problème. Un commissaire se demande comment on a pu trouver l'argent pour déménager Culture-Jeunesse-Sport, mais pas pour régler les problèmes de la rue de Lausanne 35. Un autre constate que les locataires des nouveaux appartements protégés de la place du Marché pourront difficilement sortir de chez eux et qu'on n'avait pas suffisamment pris au sérieux le problème de la dénivellation entre place du Marché et rue Neuve. Une proposition est émise de biffer ce postulat dans les conclusions du préavis, mais elle n'est pas maintenue, car cela ne réglerait rien. En revanche il est proposé que la commission de gestion enquête plus à fond sur ces problèmes d'accessibilité, voire dépose une motion à ce sujet.

Puisque le postulat sur la décentralisation de certaines animations culturelles dans les quartiers éloignés du centre de Renens a reçu une réponse, la commission accepte à l'unanimité un **amendement** biffant le point 12 correspondant des conclusions du préavis.

Finalement c'est par 6 oui et 2 abstentions que la Commission accepte le préavis amendé et vous invite en voter les conclusions."

M. Jean-Marc Dupuis (PLR) relève la qualité du rapport, mais tient à souligner que le débat de la commission était un peu plus virulent concernant le non respect des délais. Il trouve qu'on se "fiche" un peu de la commission de gestion en reportant de six mois en six mois ces délais. Il donne lecture de l' "amendement moral" suivant : «On demande à chaque conseiller de bien évaluer la situation avant de déposer un postulat ou une motion. Ces objets demandent souvent beaucoup de travail aux différents services et entraînent des surcharges parfois inutiles. Des fois une simple question, voire une interpellation permettrait de traiter la question et allégerait les suspens».

La parole n'étant plus demandée, **le Président** fait voter l'**amendement**, qui consiste à supprimer le point 12 des conclusions. L'amendement est accepté à l'unanimité avec quelques abstentions.

M. Jean-Pierre Leyvraz donne lecture des conclusions amendées :

CONCLUSIONS amendées

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis N° 91-2010 de la Municipalité, du 4 octobre 2010,

Où le rapport de la Commission de gestion désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

D E C I D E

D'approuver le rapport de la Municipalité sur l'état des postulats et motions en suspens au 30 juin 2010.

De considérer qu'il a été répondu au postulat suivant :

4. Postulat de M. Hubert Desboeufs et consorts relatif aux conséquences des engagements liés aux débits potentiels d'une crue de la Mèbre (suite au préavis N° 69), du 6 avril 2006.

D'accepter de repousser le délai de réponses des interventions suivantes :

5. Postulat de M. Daniel Rohrbach intitulé "Crédits d'investissement", du 5 octobre 2006.

6. Postulat de M. Daniel Rohrbach intitulée "Motion TL", du 15 juin 2006 / Postulat de M. Laurent Desarzens pour la gratuité des transports publics sur la ligne TL N° 7 à Renens, dans la boucle : La Croisée - Av. du 14-Avril - Place Nord de la Gare - Rue de Lausanne - La Croisée, du 9 novembre 2006 / Postulat de Mme Rose-Marie Matti intitulé «Pour encourager la mobilité douce», du 28 juin 2007 / Postulat de M. Daniel Rohrbach intitulé "Prendre avec" (transports publics), du 14 mai 2009 / Interpellation de M. Pascal Waeber relative à l'harmonisation des prix dans les zones Mobilis 11 et 12, du 8 octobre 2009.

7. Postulat de M. Olivier Barraud intitulé "Ouest lausannois, horizon 2011", du 21 février 2007.

8. Postulat de M. Roland Divorne intitulé "Informer pour mieux vivre à Renens", du 10 avril 2008.

9. Postulat de M. Olivier Barraud relatif à l'accessibilité des handicapés dans l'administration, du 22 janvier 2009.

10. Motion de M. Michel Brun relative au concept de cyberadministration et de la création d'un guichet unique, du 2 avril 2009.

11. Postulat de Mme Line Rouyet relatif à une journée participative pour les jeunes de Renens, du 14 mai 2009.

~~12. Postulat de Mme Nicole Haas Torriani relatif à la décentralisation de certaines animations culturelles dans les quartiers éloignés du centre de Renens, du 3 décembre 2009.~~

De prendre acte de l'état de la situation au 30 septembre 2010.

Le Président met ces conclusions amendées aux voix. Ce préavis est accepté à une grande majorité

16. Préavis N° 92-2010 - Fixation des indemnités du (de la) syndic(que) et des membres de la Municipalité pour la législature 2011-2016.

M. Raymond Gauthier, président-rapporteur, donne lecture de son rapport :

"Lundi 18 octobre 2010, 20h00, Salle de la Municipalité de l'Hôtel-de-Ville
Commissaires présents : Arielle Bonzon, Raymond Gauthier, Pascal Montemari, Victoria Ravaioli, Maria Rodriguez Lorenzo, Sylvia Sandoz, Michele Scala, Pascal Waeber.

Représentants de la municipalité : Mme Marianne Huguenin, Syndique, Mme Tinetta Maystre et M. Michel Perreten, Municipaux, M. Jean-Daniel Leyvraz, Secrétaire Municipal.

Présentation de la municipalité

En introduction la Syndique présente les points principaux du préavis :

- Adaptation des indemnités du (de la) syndic(que) et des membres de la municipalité à l'échelle des traitements 2010 (rattrapage de l'indexation).
- Reversement de l'intégralité des vacations.
- Augmentation du taux d'activité des membres de la municipalité de 40% à 50%.
- Principe de mise en place d'une prestation de départ pour municipal(e) non-réélu(e)

Un commissaire demande s'il serait possible d'augmenter le nombre de membres de la municipalité (à 9 membres par exemple), ceci afin de pouvoir garder le taux d'activité de chaque membre à un taux permettant de conserver plus facilement un emploi en parallèle.

Serait-il également possible d'appliquer des taux variables aux différents membres en fonction de la charge de travail ? La municipalité répond qu'il n'est pas dans les usages dans la Canton de Vaud d'avoir des municipalités à 9, le nombre de membres se situant en général entre 5 et 7. De plus, un taux variant d'un membre à l'autre n'est pas souhaité, car il introduirait des inégalités et des complications entre les membres. La question du temps réel d'activité est posée par un commissaire. Les membres de la municipalité abordent les différentes parties du travail de la municipalité : représentation, séances, préparations, etc. Les membres de la municipalité soulignent qu'il est parfois difficile de définir quelle partie est à considérer comme du travail et quelle autre ne l'est pas. L'évaluation du temps de travail basée sur le décompte des séances (et de leurs préparations) amènerait à un taux d'activité effectif de 50% à 80% environ. L'importance des responsabilités des municipaux est rappelée.

Un commissaire demande si le décalage entre le taux d'activité officiel actuel (40%) et le taux d'activité effectif, tel qu'il est observé aujourd'hui, a toujours existé. La municipalité souligne l'augmentation du nombre de tâches intercommunales (SDOL, déchetterie, etc).

Le nombre de partenaires et de groupes régionaux de travail a également augmenté. Le Secrétaire Municipal introduit des éléments de comparaison entre Renens et les autres villes vaudoises concernant les indemnités annuelles nominales. S'il souligne que ces informations sont à lire prudemment (de par la difficulté d'établir des comparaisons), il semble que Renens se trouve à la 8ème position sur 13 communes.

La municipalité précise que le coût engendré par l'indexation des indemnités de ses membres est compensé par la rétrocession intégrale des vacances. Cette indexation placera les municipaux au même stade que les chefs de service.

L'indemnité de réinsertion est ensuite discutée. Celle-ci sera très cadrée, elle ne concernera que les cas de non-réélection. Cette indemnité ne sera applicable qu'à partir des élections 2016 (entrée en vigueur au 1er juillet 2011).

Débat de la commission

Un premier commissaire est en accord avec le préavis qui lui semble raisonnable.

Un commissaire met en avant la question des indemnités pour frais. Il est néanmoins en accord avec le préavis.

Un commissaire se demande s'il ne faudra pas augmenter le taux d'activité à nouveau dans quelques années, sachant qu'un décalage semble subsister.

Un commissaire s'oppose à l'augmentation légale du taux d'activité. Ceci pourrait, d'après lui, empêcher de travailler en parallèle, car il serait plus difficile de demander à un employeur un taux d'activité de 50% que de 60%.

Il propose donc d'augmenter l'indemnité nominale de façon à passer financièrement d'un 40% à un 50%-60% sans changer de taux officiel légal. Ainsi, un membre de la municipalité pourra continuer à travailler en parallèle et effectuer ses tâches politiques le week-end ou le soir. Ainsi, s'il le désire, il pourra travailler à 110-120%.

Il propose d'amender le préavis en demandant que l'indemnité soit augmentée, mais que le taux de 40% soit maintenu.

Après des débats fournis, la commission se prononce sur cet amendement. Elle la refuse par 6 voix contre 2.

Un commissaire propose qu'un système de bonus (rémunération variable) soit mis en place, afin de gratifier les membres de la municipalité en cas de bons résultats.

Cette proposition est discutée par la commission. Un commissaire craint que cela ne pousse au sous-investissement. Un autre pose la question de la définition des résultats : s'agit-il de résultats financiers, sociaux, etc. ?

Après débat, cette proposition ne semble pas faire l'unanimité et le commissaire retire sa proposition.

Un autre commissaire exprime son soutien au préavis. Il juge la proposition intéressante et l'indexation justifiée.

Vote de la commission

La commission recommande au Conseil Communal d'accepter les conclusions de ce préavis par 6 voix pour, 1 contre et 1 abstention."

M. Pascal Waeber (PLR) : "Le groupe PLR estime que l'indication du taux d'activité, soit 50% pour les Municipaux est une mauvaise chose. Ceci pour les raisons suivantes :

- La politique est une passion et pas un métier.
- Les municipaux ne sont pas des fonctionnaires, mais des miliciens qui sont défrayés, comme le sont les conseillers communaux.
- Cela poserait un réel problème de recrutement, car des candidats potentiels ne pourraient pas se présenter si leur employeur n'accepte pas un taux d'activité inférieur à 60%. En effet, pour un taux d'activité inférieur à 60%, on ne peut plus parler d'activité principale.

- Le taux d'activité est difficilement mesurable. Une partie des séances et donc du travail de municipal se déroule le soir.
- Le taux d'activité varie d'année en année en fonction des projets dont les municipaux doivent s'occuper.
- Les conclusions du préavis régissant le nombre de membres et le traitement des indemnités de la Municipalité pour la législature 2006-2011 ne mentionnent pas le taux d'activité.

Une partie des problèmes avait déjà été soulevée lors de l'examen du même préavis pour la législature 2006-2011.

Pour toutes ces raisons, le groupe PLR vous demande d'amender les conclusions de ce préavis en supprimant la référence à un taux d'activité."

Mme Marianne Huguenin, Syndique : "M. Waeber ne conteste pas le principe et le montant, mais qu'on fasse mention du taux. On a eu cette discussion en commission, on l'avait eue également en Municipalité. Cet amendement ne changerait pas grand-chose sur le fond. Mais toutes les communes, toutes les villes, mentionnent des taux d'activité. C'est une indemnité et pas un salaire, mais on parle du taux d'activité généralement admis, puisqu'effectivement il est difficile à mesurer. Cela n'empêche pas un municipal de conserver une activité salariée ou indépendante plus élevée que ce 50%. C'est de moins en moins le cas vu la charge de travail. Indiquer le taux d'activité, cela nous semble beaucoup plus responsable et clair, d'une part parce que ce comparatif existe et on le demande pour toutes les villes du canton, et d'autre part pour montrer réellement la charge de travail. Les nouveaux collègues ont découvert assez douloureusement que leur 40% était théorique. Il y a beaucoup de travail et c'est une manière de le montrer. Dès lors, chacun s'organise. C'est une passion, c'est vrai, mais c'est aussi un métier, il y a des personnes qui doivent modifier leur taux d'activité. Mentionner le taux d'activité, c'est donner la clarté des décisions à prendre."

M. Pascal Waeber : Durant le débat de la commission est venue la comparaison avec la loi sur le travail. Il n'y a pas besoin d'être très rigide avec un taux qui finalement ne correspond jamais à la réalité. Pour connaître la charge réelle, il suffit de parler avec un municipal en charge. Il maintient son amendement.

Le Président met aux voix l'amendement, qui demande qu'on supprime la référence à un taux d'activité. L'amendement est refusé à une nette majorité.

M. Raymond Gauthier lit les conclusions du préavis :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S ,

Vu le préavis N° 92-2010 de la Municipalité du 4 octobre 2010,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

D E C I D E

D'accepter l'indexation du salaire de base des membres de la Municipalité à la hausse du coût de la vie avec comme référence l'échelle des traitements communaux; ceci représente une charge supplémentaire de Fr. 30'864.--;

D'accepter l'augmentation de 10% du taux d'activité des Municipaux; ceci représente une charge supplémentaire de Fr. 101'718.--;

D'octroyer à la Municipalité, pour la législature 2011-2016, un montant annuel brut, sans les charges patronales, de Fr. 644'222.-- à titre de salaires, 13ème compris, ce qui représente pour le(la) (Syndic(que)) : Fr. 135'626.-- (80%) et pour les Municipaux : Fr. 84'766.-- (50 %). Ces montants seront indexés au coût de la vie au 1er janvier 2011 et ainsi de suite, d'année en année, jusqu'à la fin de la législature;

D'accepter le versement d'une indemnité annuelle de Fr. 1'000.-- pour le(la) Vice-président(e);

D'accepter de verser à chaque membre de la Municipalité une indemnité annuelle forfaitaire de Fr. 2'400.-- pour couvrir les frais occasionnés dans le cadre de la fonction. Cette prestation représente une charge annuelle de Fr. 16'800.--;

D'accepter le principe du versement d'une indemnité de départ équivalant à 2 mois de traitement pour 1 législature, 4 mois de traitement pour 2 législatures, 6 mois de traitements pour 3 législatures.

Entrée en vigueur : 1er juillet 2011.

Le Président met ces conclusions aux voix. Ces conclusions sont adoptées à une très nette majorité.

Mme Marianne Huguenin, Syndique, tient au nom de la Municipalité, à remercier le Conseil de sa confiance. C'est une reconnaissance du travail qui est effectué par l'ensemble de la Municipalité.

17. Préavis N° 94-2010 – Financement d'un concours d'architecture et crédit d'études pour la construction d'un bâtiment scolaire de 15 classes, de salles annexes, d'une salle de gymnastique double (VD4) et d'un parc sportif au Censuy

Mme Line Rouyet, présidente-rapporteure, donne lecture d'un résumé du rapport ci-dessous :

"La séance de commission a eu lieu le lundi 1er octobre 2010 au CTC. Etaient présents, Mmes et MM. Nadia Carota, Marinella Bianchi Rojo, Arielle Bonzon, Pascal Ruschetta, Byron Allauca, Jean-Marc Dupuis, Paul Mettraux et Line Rouyet, présidente-rapporteure.

Les représentant-e-s de la Municipalité : Mmes Tinetta Maystre et Myriam Romano, M. Jean-François Clément. Les représentant-e-s de l'administration : Mme Michelle Dedellet (culture-jeunesse-sports), MM. Martin Hofstetter et Philippe De Almeida (urbanisme-construction-infrastructures). Le directeur des établissements primaires de Renens : Michel Deriaz.

Introduction des invité-e-s :

Myriam Romano, municipale Culture-Jeunesse-Sports, Michelle Dedellet, cheffe de service de ce département et Michel Deriaz, directeur des établissements primaires de Renens commencent par nous présenter les informations liées à la planification scolaire :

Différentes modifications majeures de l'organisation scolaire sont à prendre en compte dans le cadre de ce projet. Le canton de Vaud ayant intégré le concordat HarmoS, dès 2015, l'école enfantine deviendra obligatoire à partir de 4 ans et le cycle de transition (5è-6è années actuelles) passera du cycle secondaire au primaire. Ceci implique beaucoup de changements en matière d'infrastructures scolaires. La Municipalité a choisi de prendre en compte les besoins actuels sans oublier l'impact d'HarmoS.

Il existe encore beaucoup d'incertitudes sur la mise en œuvre de HarmoS et les transformations de l'école obligatoire liée à la nouvelle législation vaudoise en la matière qui est en discussion actuellement et sur laquelle la population devra voter prochainement. Toutefois, il est dans tout les cas évident que cela engendrera un report important des besoins en infrastructures au niveau primaire. Au Sud des voies, il faut compter un transfert de 10 à 12 classes du Léman à des bâtiments primaires. Il y a actuellement deux établissements primaires et un établissement secondaire dans la commune (attention, pour rappel, un établissement correspond à une entité administrative et non à un bâtiment).

Il est possible de chiffrer cette évolution. Actuellement, on compte 1400 élèves environ dans les établissements primaires de la commune et 1100 dans l'établissement secondaire. Selon les estimations, environ 400 élèves passeront au primaire avec HarmoS. Concrètement, la commune envisage de regrouper géographiquement les classes primaires et secondaires sur le territoire renanais, entre-autre pour faciliter la gestion. Cela signifie que les classes primaires seront redistribuées sur les sites du Censuy et de Verdeaux et que les classes secondaires se concentreront au Léman.

Certaines transformations qui seraient nécessaires pour rendre notre commune parfaitement HarmoS-compatible sont par contre difficiles à mettre en place pour l'instant. Par exemple, il est proposé de séparer par bâtiments les futures 1-4ème années et les 1-8èmes années (actuellement appelées années enfantines, 1 et 2èmes années et 3-6èmes années), ce qui n'est pas le cas à Renens. Mais il n'y a pas d'obligation du canton dans ce cas. La proposition de la Municipalité est donc de rendre les nouvelles constructions compatibles et d'améliorer les anciennes dans la mesure de nos moyens.

Le site du Censuy a été choisi pour augmenter les infrastructures scolaires primaires pour différentes raisons. D'une part, l'évolution démographique envisagée dans le secteur (développement de Malley par exemple) est importante. D'autre part, les infrastructures actuelles sont vétustes et trois classes sont actuellement louées à Caudray ce qui n'est pas durable à long terme. Finalement, il existe des besoins

sportifs importants dans la commune et le site du Censuy est un emplacement idéal pour prévoir un développement dans ce domaine. Un élément à relever est qu'il est prévu d'intégrer le pourcent culturel dès le départ du processus afin d'intégrer un artiste dans le projet dès le début.

Tinetta Maystre, Municipale Urbanisme-Constructions-Infrastructures-Affaires administratives, Martin Hofstetter, chef de service de ce département et Philippe De Almeida, architecte au CTC continuent en nous présentant les éléments relatifs à l'urbanisme et l'architecture :

Tout d'abord, il est important de relever que la Municipalité a décidé de préparer un seul préavis pour l'intégralité de la phase d'étude, afin de permettre une vision d'ensemble. Une pré-étude a été réalisée à l'interne, afin de réfléchir au nombre de classes nécessaires et donc au volume qu'il pourrait manquer, au vu des évolutions présentées précédemment.

Afin d'avoir un meilleur aperçu du calendrier, un planning complet a été distribué lors de la séance. En résumé, le concours d'architecture est prévu durant le premier semestre 2011 et le projet définitif devrait être prêt en début 2012. A partir de ce moment-là, la phase de mise en enquête, permis de construire et plan d'exécution sera réalisée et le préavis sur le crédit d'ouvrage devrait être voté en fin d'année 2012. Les travaux commenceront en été 2013 et devront se terminer deux ans plus tard pour permettre l'ouverture des portes à la rentrée 2015. Une phase participative est prévue durant le développement du projet, intégrant entre-autre les associations sportives.

En ce qui concerne le concours d'architecture, le préavis propose une démarche ouverte à un degré. Cela signifie qu'il n'y aura pas de sélection de bureaux avant la décision finale du jury et qu'il n'y aura qu'un seul tour pour le choix du bureau. Cela permettra d'atteindre un maximum de bureaux d'architectes afin d'obtenir la plus grande variété de projets. Il faut par ailleurs relever que selon la loi sur les marchés publics, les communes sont tenues de faire des concours de ce genre de cas. Le jury chargé d'étudier les différents projets donnera une recommandation de choix mais c'est la Municipalité qui garde le pouvoir de décision finale.

Sur le plan démographique et urbanistique, il faut relever que le futur développement du quartier de Malley et environs engendra une augmentation importante de la population et des emplois. Il est important de développer le site du Censuy afin de maintenir un bon équilibre de l'ensemble tant en terme d'espaces scolaires et sportifs que de verdure.

Le PDL (plan directeur localisé) de Malley donne des indications sur le mode de développement du secteur qui seront intégrés dans les critères de choix du projet. De manière générale, il sera précisé que les espaces publics de la rue du Lac devront être valorisés et qu'il faudra privilégier un rapport intelligent entre la rue et le bâti. Des considérations paysagères et de cohérence en matière d'équipements sportifs sont aussi à prendre en compte. Ceux-ci ne devront pas être prévus seulement pour les écoles et les associations mais aussi pour les jeunes et les habitant-e-s en général.

Les montants des constructions présentés dans le préavis sont pour l'instant des estimations basées sur des comparaisons avec d'autres constructions de même type faites ailleurs (par exemple à Cugy). Après le résultat du concours, il sera possible de présenter des montants plus précis.

Jean-François Clément, Municipal des finances et des cultes, présente finalement les aspects financiers du projet :

La commission des finances a discuté de cet objet qui est apparu comme prioritaire. Il n'y a pas de remarques particulières et la commission accepte donc à l'unanimité les impacts financiers de ce préavis.

Il faut relever par ailleurs qu'un des paramètres mis en avant dans le cadre du concours sera l'économicité. L'exploitation des lieux doit être la plus économe.

Par ailleurs, en raison du récent changement de politique en matière d'amortissement, le taux sera constant sur 30 ans.

Questions des commissaires :

Est-ce que la commune a envisagé de récupérer des terrains dans les environs afin d'augmenter la surface de construction pour les infrastructures scolaires et sportives ? Par exemple en intégrant dans le périmètre les petites maisons qui bordent la rue du Léman ?

La majorité des maisons qui bordent la rue du Léman sont privées (sauf deux). Cette bande n'est donc pas en main de la commune. Elle n'a donc pas été intégrée dans le périmètre du concours, tout comme le parking qui sera traité dans un autre préavis. Mais le parc du Censuy et le bâtiment scolaire ont été intégré dans le périmètre. La place n'est pas infinie donc les architectes devront composer avec le peu d'espace.

Les combles du bâtiment actuel ne pourraient-ils pas être utilisés pour augmenter l'espace pour les infrastructures ? Par ailleurs, au vu de la vétusté du bâtiment, est-ce que l'idée de détruire le bâtiment a été envisagée ? Quel est l'état de la façade ?

Les combles sont utilisés pour stocker du matériel. L'option de détruire et recommencer à zéro a été étudiée mais il est finalement apparu que le bâtiment est dans un bon état et qu'il est plus économique de maintenir l'existant. D'autre part, détruire le bâtiment aurait posé des problèmes importants pour replacer les élèves pendant la phase de chantier.

Le bâtiment actuel n'est pas totalement aux normes sur bien des aspects. Le nouveau le sera par contre. Est-ce que cela signifie que dans l'ancien bâtiment il n'y aura que des usages présents dans le nouveau ? Par exemple, en matière d'intégration des handicapés, quelle est la demande actuellement ?

Les principaux usages seront en effet dédoublés dans les deux bâtiments pour permettre de répondre aux problèmes de mise aux normes. Il n'y a actuellement pas de personnes handicapées au Censuy mais cela est déjà arrivé.

Dans le concours, le nouveau bâtiment doit-il se trouver forcément sur le périmètre du pavillon ?

Non, le choix de la localisation du nouveau bâtiment est laissé libre aux architectes. De manière générale, une grande liberté a été laissée pour permettre d'avoir le plus grand nombre et la plus grande variété de projets.

Pour mieux comprendre l'impact d'HarmoS, peut-on avoir la proportion d'enfants qui suivent déjà la première et deuxième enfantines ?

Aujourd'hui, il y a déjà 95% environ des enfants qui sont intégrés dans le cycle infantine. Il n'y aura pas une augmentation massive des effectifs. Le principal changement est le passage des 5 et 6ème dans le primaire.

Quelles réglementations publiques existe-il sur cette parcelle actuellement ?

La limite de densité est fixée à 0.25 m³/m². Il n'y a pas de restriction sur les hauteurs.

Dans le cadre des projets d'infrastructures sportives, qu'entendez-vous par postulat Safai ? Pourquoi ne pas intégrer le projet du terrain synthétique dans ce préavis ?

D'autres emplacements dans la zone sont étudiés pour le terrain synthétique. Il est prévu que ce projet soit donc traité séparément et que la parcelle du Censuy soit affectée à d'autres types de sports.

Qu'est-il prévu à terme en ce qui concerne le parking car le PDL de Malley montre à cet endroit un espace vert ?

Rien n'est encore décidé pour le parking. Un prochain préavis arrivera plus tard.

Quand et comment est prévu le transfert des élèves du pavillon en cas de destruction durant la phase de travaux ?

On ne sait pas exactement, cela dépendra du projet d'architecture. Le transfert aura lieu durant la phase de travaux entre 2013 et 2015. Dans tous les cas, on cherchera à déplacer les plus grands.

Les données de volume présentées dans le préavis sont-elles définitives ?

Il y a une certaine marge de manœuvre. Les bureaux d'architectes bénéficient d'une certaine souplesse. Mais les ordres de grandeur doivent être maintenus.

Quel est la composition du jury et quel est le rôle du bureau d'architecte sensé soutenir l'organisation du concours ?

Le jury se compose de 9 à 11 personnes, majoritairement des architectes. Pour être conforme à la légalisation, le jury sera donc composé de représentant-e-s du maître d'ouvrage (commune et établissement scolaire), d'architectes (pas tous liés au maître d'ouvrage) et d'expert-e-s internes sans droit de vote mais qui pourront être consultés.

Actuellement, il y a des possibilités d'emprunter très bas mais ce ne sera certainement pas toujours le cas. Peut-on prévoir une future remontée et éventuellement emprunter maintenant ?

Actuellement, il y a assez de liquidité et emprunter sans utiliser coûte ! Donc cette possibilité n'est pas prévue pour l'instant. Nos relations bancaires sont par ailleurs favorables.

Les modifications d'effectifs scolaires changent-ils à terme les limites des zones de recrutement ?

Les zones de recrutement ne devraient pas particulièrement changer avec l'agrandissement du Censuy. Par contre, le changement principal sera la disparition des secondaires à Verdeaux. L'enclassement est quelque chose de très compliqué. En fonction des effectifs, on effectue des ajustements d'années en années pour les rues à la limite par exemple, en prenant en compte la position des parents.

Les critères du concours semblent assez flexibles et les volumes peuvent encore bouger. Pourtant, il ne faudrait pas répéter les mêmes erreurs que pour le Simplon où les besoins ont été sous-estimés.

Les choses ont changé depuis le projet du Simplon, la planification est mieux étudiée. Dans ce cas, le projet tient compte de l'évolution à moyen terme, mais reste dans les limites du possible budgétairement.

En termes de parascolaire et d'APEMS, tout est regroupé au Léman dans ce projet. Mais, il est probable que cela ne suffise pas à terme. Ne faudrait-il pas laisser cette option dans le concours ?

L'APEMS du Léman est prévu pour le primaire bien qu'il se trouve dans un site secondaire. Ce n'est pas idéal mais c'était le seul endroit possible. L'idée d'ajouter un APEMS a été étudiée et finalement écartée. Le site du Léman répond aux besoins actuels et il y a un problème de place et de coûts pour le projet Censuy. Il faut accepter que les limites sont atteintes sur ce périmètre ou alors décider de diminuer l'espace pour d'autres usages (sportif par exemple).

Pour aller dans le même sens que la question précédente, le projet semble être étudié pour un moyen terme. N'est-il pas possible de réfléchir à plus long terme ?

Financièrement, ce n'est pas possible. Il faut agir pas à pas. D'autre part, il y a des inconnues sur le modèle de journée scolaire qui sera instauré dans le canton (continue ou pas). Cela influencera le dimensionnement des futurs APEMS. La société évolue, les projets doivent donc évoluer avec. Il faut donc anticiper mais pas trop !

Le projet a par ailleurs déjà évolué au cours du processus ! Au début, il était prévu d'ajouter seulement 10 classes. En tenant compte d'HarmoS, on est passé à 15.

Finalement, il faut aussi garder un bâtiment à taille humaine et imaginer des autres emplacements pour des nouveaux espaces scolaires et APEMS. Il y a beaucoup d'inconnues dans ce secteur, avec le développement de Malley, du quartier des entrepôts et la possible installation d'un gymnase dans l'Ouest...

Est-ce que la qualité du terrain a été évaluée ?

A priori, le terrain ne pose pas problème. Mais des analyses de sondages sont en cours.

Le flou dans les critères du concours ne risque-t-il pas de privilégier l'aspect scolaire au détriment des espaces sportifs ?

Une bonne marge de manœuvre est laissée aux bureaux pour permettre une diversité des projets mais il est précisé que ceux-ci doivent tenir compte autant des infrastructures sportives que scolaires et le choix final revient tout de même à la commune.

Conclusion de la commission :

La commission est consciente des besoins importants en matière scolaire et sportive dans le secteur concerné par le préavis. Elle accepte à l'unanimité les conclusions du préavis.

Elle voit toutefois quelques manques dans le projet présenté et souhaite y retrouver les éléments suivants :

- Le développement du site du Censuy doit être réfléchi à plus long terme. Le besoin en APEMS et en classes sera de plus en plus important et il serait intéressant de ne pas mettre de côté ces possibilités à ce stade du projet.
- Les critères du concours ne permettent pas d'assurer le maintien d'un espace sportif important. Il est à craindre que les bureaux se concentrent plus sur l'aspect scolaire et que cela porte préjudice aux sports pour toutes et tous dans le secteur. Il faudrait donc mettre fortement l'accent sur cet aspect notamment en ajoutant un critère de

proximité des deux bâtiments sur la parcelle permettant de rentabiliser un maximum l'espace à disposition."

M. Laurent Desarzens (indépendant) : "Les espaces libres sont à protéger, il n'y en n'a plus beaucoup. En ce qui concerne ce projet, il faut absolument y renoncer sur ce terrain de sport et trouver un endroit ailleurs. Il faut mettre un terme à l'emprise urbanistique sur les espaces libres communaux, notamment ceux déjà consacrés à la détente, que ce soit pour un collège ou toute autre construction publique ou privée. La question n'est pas dans la nature du bâtiment, mais réside dans notre vision de l'agglomération, dans notre façon de concevoir et de nous organiser. Nous devons trouver une solution ailleurs, peut-être sur du bâti déjà existant ou alors, on parle dans le préavis d'un futur projet de collège intercommunal à Malley. Pourquoi ne pas déjà aborder la question de ce collège du côté de Malley ? Ou alors, il y a peu nous avons quitté le collège intercommunal de la Planta, pourquoi ne pas reprendre cette voie avec nos voisins ? Le collège de la Planta est passé de 800 élèves à 450. L'égal de 18 classes a quitté les lieux. Seule St-Sulpice est restée. Conséquence : des classes sont fermées ou peu occupées. Les deux salles de sport sont sous-occupées. Il est difficile de répartir le contingent quand le collège ne contient pas sa masse critique. Dans le cadre du projet d'agglomération, il sera indispensable de régionaliser les infrastructures. Cela n'aura bientôt plus de sens de construire, d'aménager chacun de son côté, de voir tout-à-coup qu'il y a la même infrastructure de l'autre côté de la limite communale... Nous sommes à un stade où la réalisation dans l'urgence précède l'organisation urbanistique de la commune. Il faut inverser absolument cette tendance et absolument préserver ce qui peut l'être encore. Et pour ce projet, déplaçons ce collège, ou alors regardons avec nos voisins de Chavannes pour une solution intercommunale. Nous avons signé dans le cadre de l'agglomération Lausanne-Morges un accord sur "la mise en œuvre des futurs projets et sur une démonstration de l'importance de préserver l'environnement, soit les parcs, la nature, le paysage face aux enjeux de l'urbanisation." Ceci est une promesse. Dans ce cas, le mieux est de commencer tout de suite et de ne pas attendre. Avant d'aménager, il faut protéger ce qui est encore possible, notamment des espaces libres. Les bâtiments ont tendance à tomber ça et là, au gré des demandes sectorielles. Il faut donc mettre en garde contre la tendance déjà existante de chercher à occuper le moindre espace libre. Refusons cette proposition, avançons l'idée d'un projet intercommunal à Malley, ou alors organisons-nous avec Chavannes pour un retour petit à petit d'une partie de nos classes à la Planta."

M. Richard Neal (PSR) a une question concernant le montant du crédit. Comment peut-on arriver à un chiffre aussi précis ?

Mme Tinetta Maystre, Municipale, répond que c'est l'addition des différents points énumérés et pages 8 et 9, à laquelle on a retiré des pourcentages et rajouté 5% d'imprévu. Le résultat est somme toute assez théorique.

Mme Line Rouyet désire réagir à l'intervention de M. Desarzens. "L'idée de ce préavis est justement de valoriser un terrain existant en y ajoutant des espaces sportifs de détente. On y ajoute un bâtiment scolaire, certes, mais qui répond à des besoins concrets en matière d'infrastructure scolaire. Je ne vois pas où on pourra construire sans que cela prenne des espaces libres dans la commune. Le projet de

Malley ne concerne pas un collège primaire, peut-être y aura-t-il la nécessité d'un collège primaire supplémentaire? Les estimations pour le collège du Censuy tiennent compte uniquement du report d'HarmoS et des évolutions dans les prochaines années. Je comprends la volonté de faire attention à la qualité de nos espaces verts, mais il ne faut pas non plus que cela pose problème pour l'évolution de notre commune."

Mme Tinetta Maystre, Municipale : "La majorité des réponses se trouve tout d'abord dans la planification scolaire. La Planta est une page tournée, Chavannes utilise ce bâtiment pour ses besoins et saura dorénavant qu'en faire. Malley sera pour faire face aux besoins du futur. Les écoles, c'est une question de proximité. Les petits écoliers devraient pouvoir aller le plus près possible de chez eux. Ce projet du Censuy répond pleinement à ce critère. En ce qui concerne la collaboration intercommunale, Renens y souscrit entièrement, mais elle le fait pour des projets qui ont une réponse à un niveau intercommunal (Gare, 14-Avril, Malley). Il s'agit maintenant de répondre à un besoin qu'on a sur place, notamment pour fermer ce pavillon qui est ancien, qui était provisoire il a déjà de nombreuses années et qui ne répond plus aux attentes d'aujourd'hui, tout comme d'autres locaux qui sont loués et qui ne répondent pas aux critères d'économicité qu'on recherche. Le projet qu'on vous propose répond pleinement aux besoins d'aujourd'hui et il n'y a pas d'urgence. C'est bien dans le cadre d'une réflexion sur la planification scolaire qu'on prévoit en avoir besoin en 2015, Cela nous permet de l'étudier tranquillement, dans un cadre particulier, la revalorisation d'un espace sportif qui sera ouvert à beaucoup de monde et qui apportera un peu d'espace libre dans notre commune. C'est un projet qui s'inscrit pleinement dans les attentes que signale M. Desarzens."

La parole n'étant plus demandée, Mme Rouyet donne lecture des conclusions du préavis.

Conclusions

Le Conseil communal,

Vu le préavis N° 94-2010 de la Municipalité du 4 octobre 2010,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

AUTORISE la Municipalité à financer un concours d'architecture ainsi que l'étude pour la construction d'un bâtiment scolaire de 15 classes, de salles annexes, d'une salle de gymnastique double (VD4) ainsi que d'un parc sportif au Censuy.

ALLOUE à la Municipalité un crédit de CHF 1'973'000.-- TTC pour financer ce projet.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire et couverte ultérieurement par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le

Conseil communal. Elle figurera dans un compte d'investissement du patrimoine administratif pour le montant de CHF 1'973'000.- TTC, section 3540 Bâtiments scolaires, sous le compte No 3540.5030.226 – Collège du Censuy, nouveau bâtiment, salles de gym, aménagements extérieurs. Cette dépense sera amortie en 30 ans, selon l'article 17b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour au 1er janvier 1990) sur la comptabilité des communes.

Le Conseil communal accepte ce préavis par une grande majorité (2 non et 2 abstentions).

18. Préavis N° 96-2010 – Place du Marché – Subventionnement communal de neuf appartements et financement complémentaire pour six appartements protégés, propriété de la Société Coop Immobilier.

Mme Irène Frei, rapporteure, donne lecture d'un résumé du rapport ci-dessous :

"La commission chargée d'étudier le préavis précité s'est réunie le 16 novembre 2010 à la salle des commissions de la salle de spectacles. Elle était composée de MM. Niang Oumar, président, Robert Mulopo, Jean-Daniel Roulier, Mmes Elodie Golaz, Maria Rodriguez, Danielle Ayer et Irène Frei, rapporteure.

La commission remercie M. le municipal Jean-Pierre Rouyet, M. Michael Perrin, boursier communal (en l'absence de M. Jean-François Clément excusé) ainsi que M. Patrice Lévy, président de l'association AVRIL et M. Frédéric Hubleur, responsable de l'office du logement pour leur présence et leur manière de répondre clairement aux questions.

Introduction

L'objet du présent préavis concerne l'octroi du subventionnement communal des appartements dans les nouvelles constructions de la Place du Marché, rue de la Savonnerie 9 et rue du 14-Avril 12, ceci selon deux modalités :

- 1- L'octroi de l'aide à la pierre permettant le subventionnement communal de 9 appartements de l'immeuble rue de la Savonnerie 9, en application de la loi cantonale du 9 septembre 1975 sur le logement (LL) et de son règlement d'application du 17 janvier 2007 (RLL).
- 2- Un financement communal pour 6 des 12 appartements protégés de l'immeuble rue du 14 -Avril 12 dans le but de les amener au niveau des loyers maximums pris en charge par les prestations complémentaires.

Développement.

La rédaction du présent préavis est claire et détaillée et nous ne reprendrons que brièvement son contenu.

M. Rouyet nous a rendus attentifs au fait que fin 2010, 40 appartements jusqu'alors subventionnés arrivent au terme de ce subventionnement, que parallèlement le marché du logement ne va guère en s'améliorant et qu'il devient extrêmement difficile pour des foyers à revenus modestes de se loger sur la commune.

Généralement, on estime que le marché du logement fonctionne correctement et de manière équilibrée à partir d'un taux de vacance de 1,5%. Entre 1,5 et 1% on parle de

pénurie et en dessous de 1% de crise. Pour Renens, ce taux a passé de 1,5 en 2005 à 0,1% en 2009. Nous sommes donc clairement dans un régime de crise du logement.

La proportion de logements subventionnés de Renens représente environ 1,23% du parc locatif communal, niveau à peu près équivalent à celui de 2002. Sans aucune compensation, avec la fin des subventions prévues, ce taux passerait à 0,81%.

La comparaison avec d'autres communes donne : 2,46% à Morges, 2,76% à Yverdon et 3,36% à Bussigny.

Aussi, la Municipalité qui avait déjà annoncé en mars 2010 son intention de maintenir voire augmenter le taux de logements subventionnés estime que la démarche actuelle va dans ce sens mais sans vraiment compenser le manque lié à l'arrêt des aides aux logements de l'Eglise Catholique.

Le financement

M. Michael Perrin a développé en premier la question du financement, également clairement décrit dans le préavis.

1-Le subventionnement : Actuellement, le subventionnement ne se fait plus de manière dégressive mais linéaire, le propriétaire reçoit une subvention fixe annuelle pendant 15 ans, avec un contrôle des loyers effectif encore 5 ans après la fin des aides.

L'aide est donnée pour un montant maximum équivalent à 20% du loyer à raison de 10% fournis par la commune et 10% par le canton.

Comme le Service cantonal du logement a fixé le revenu locatif maximum admissible à Fr. 136.800.-, la participation communale est donc de Fr.13.680.- par année pendant 15 ans soit Fr. 205.200.- au total.

2-Le financement des appartements protégés : En ce qui concerne les appartements protégés, au nombre de 12 au total, la moitié pourraient être rendus accessibles à des personnes aux revenus modestes. L'aide fédérale par les PC et l'aide cantonale par le SASH- Service des assurances sociales et de l'hébergement - ne sont pas suffisantes car les loyers dépassent ces montants, raison pour laquelle la Municipalité souhaite accorder un financement complémentaire pour prendre la part à charge des locataires.

C'est l'association Avril, à but non lucratif et conseil depuis 10 ans en matière de logements adaptés ou protégés qui gèrera ces appartements et en sera l'unique locataire.

Il est clair que les appartements protégés coûtent plus que les subventionnés, ceci est lié aux aménagements particuliers nécessaires tels que : Largeur de porte, suppression des seuils, modifications des salles de bains, conception de cuisines avec fours à hauteur, etc...

Pour la commune, la charge financière annuelle maximale sera de Fr. 28.080.- (sur la base de Fr. 390.- par appartement). L'aide est prévue pour 15 ans. Comme la gestion en sera confiée à l'association Avril, une convention doit être signée avant fin 2010, raison pour laquelle il est urgent de voter ce préavis.

Au total, l'incidence financière se monte à Fr. 41'760.- par année.

Présentation des appartements protégés

M. Patrice Lévy, président d'Avril nous a longuement exposé avec enthousiasme le travail de l'association concernant les modifications nécessaires pour adapter un logement aux personnes âgées ainsi que la gestion des problèmes du quotidien par

une référente de maison. Il n'y a pas d'infirmière prévue car l'optique est de ne pas médicaliser les logements mais les collaborations existent et sont efficaces avec les infirmières du CMS, qui assurent les soins à domicile. A ce propos, les logements doivent être équipés d'un système Secutel mais sans que les locataires aient d'obligation de se munir d'un bracelet.

M. Lévy estime que le projet est d'excellente qualité, la situation géographique centrale des logements proche des commerces et des transports publics étant un facteur important de facilitation de la mobilité pour des personnes âgées et fragilisées.

Les commissaires ont pu poser toutes les questions à MM Lévy et Hubleur relatives à l'aspect architectural, de l'aménagement des locaux, et de l'encadrement ainsi que de la gestion et ils ont pu consulter les plans des logements.

L'ensemble de la conception du projet est apparu particulièrement bien étudié et correspondre aux besoins de locataires âgés et pouvant jouir d'une autonomie relative.

La question de la sélection des locataires a été posée.

Coop Immobilier a confié la gérance des 9 appartements subventionnés, à la gérance Publiaz. C'est donc cette dernière qui reçoit les demandes et effectue un premier choix avant de transmettre les dossiers à l'office du logement de la Commune. L'office du logement vérifie l'adéquation aux règles communales (le locataire doit habiter Renens ou y travailler depuis au moins 5 ans), puis donne son préavis au Canton, qui vérifie les critères de revenus et donne la décision finale. Le choix reste donc en priorité celui de la gérance. La marge de manœuvre de la Commune pour influencer ce choix est restreinte car le partenaire, Coop Immobilier est dans une logique de rendement et de risque minimum. Les commissaires regrettent ce fait. M. Rouyet fait part du projet de la Municipalité d'obtenir une délégation de compétence dans le futur.

La question du contrôle des revenus pour prévenir d'éventuels abus a également été posée. Il nous est répondu que ce problème est titanesque car les contrôles par la Commune se heurtent d'une part à un aspect légal et nécessiteraient une augmentation du personnel communal.

Pour les appartements protégés, une commission d'attribution et de résiliation est nommée qui comprend des représentants du CMS, de l'Association Avril et de la Commune. Elle veillera au respect des critères d'attribution. Pour les 6 appartements dont le loyer sera abaissé par le financement communal, les habitants de Renens auront la priorité. L'accent sera aussi mis sur la nécessité de favoriser l'établissement de personnes adaptables à l'endroit, qui ne sont pas déracinées mais jouissent encore d'un certain tissu social.

Finalement, un commissaire regrette que l'on parle de casser des barrières architecturales afin de rendre l'environnement sûr pour des personnes à l'équilibre fragile alors que sur la place du marché existent des marches et des différences de niveaux qui pourraient être dangereuses. M. Rouyet répond que l'aménagement n'est pas encore terminé et que cela va s'arranger.

Discussion :

Celle-ci a été de courte durée. Ce projet apparaît solide, étudié en détail, de qualité et très positif pour les personnes âgées ; et l'incidence financière à sa réalisation raisonnable et d'utilisation judicieuse.

Conclusion

Les commissaires se sont prononcés à l'unanimité en faveur du préavis et recommandent chaudement au Conseil Communal de l'accepter.

Cependant, ils relèvent que le nombre d'appartements subventionnés et protégés est de loin insuffisant par rapport aux besoins actuels et futurs et ils formulent le vœu que rapidement les projets ébauchés, notamment à la Croisée, prennent forme concrètement.

Dans le souci que l'attribution soit équitable, et réservée en priorité aux personnes réellement dans le besoin, ils souhaiteraient que la Commune puisse mieux s'impliquer dans les processus de choix et de contrôle."

M. Ali Hemma Devries (indépendant) Alors qu'on assiste à une nette diminution des appartements subventionnés sur la commune de Renens dès 2011, il est difficile de comprendre pourquoi la commune de Renens n'aide que six des douze futurs locataires d'appartements protégés. Sans avoir conduit une enquête sur les besoins d'appartements protégés bénéficiant de subvention communale (loyer à Fr. 1'200.- au lieu de Fr. 1'590.-), la Municipalité conclut que 6 appartements protégés à loyer abaissé suffisent. La situation de ces appartements en plein centre conviendrait sans aucun doute à plus de six personnes à mobilité réduite ou simplement contrainte de quitter leur appartement qui est d'un accès trop difficile (barrières architecturales, absence d'ascenseur, marches d'escalier à franchir, etc.). La fondation Les Baumettes, dans le cadre de la préparation de son projet de 34 logements protégés situés près de l'EMS du même nom a réuni au préalable un "focus group" qui a clairement indiqué que les utilisateurs intéressés s'attendaient à un loyer allant de Fr. 800.- à Fr. 1'200.-, en précisant que Fr. 1'450.- serait un loyer beaucoup trop élevé. Le loyer final des actuels locataires s'élève à Fr. 1195.-, charges comprises, avec jouissance des locaux et espaces communs. Ils peuvent avoir un accompagnement sécuritaire optionnel avec Fr. 200.- par mois. A la Place du Marché, ce loyer un métrage identique, s'élève, selon le préavis, à Fr. 1'590.- soit à 200 voire à 400 francs de plus que les Baumettes, ou en tous cas à 200 francs de plus que ce que les usagers définissent comme un plafond jugé trop élevé. On peut se demander au passage pourquoi la Ville de Renens n'a pas fait usage de son influence auprès de Coop Immobilier pour recourir au subventionnement cantonal prévoyant en toute légalité d'accorder sans intérêt pendant une durée de quinze ans le 20% des capitaux servant à la construction des dits appartements. Cela aurait pour coup sûr contribué à baisser notablement les loyers des douze appartements éviterait les loyers élevés que nous constatons malheureusement aujourd'hui. Dans ces conditions, le subventionnement de la totalité des douze appartements protégés, nombre déjà très modeste comparé à l'offre des Baumettes, s'impose pour amorcer une politique sociale significative en faveur de sa population. Je propose donc un amendement : *"Autorise la Municipalité à accorder un financement communal pour **douze** appartements protégés de l'immeuble rue du 14-Avril 12..-"*

Mme Irène Frei doute qu'il y ait possibilité de faire différemment que ce que propose le préavis.

M. Jean-Pierre Rouyet, Municipal : "Il ne faut pas confondre le subventionnement de neuf appartements avec les appartements protégés. Les 9 appartements subventionnés le sont conformément à la Loi sur le logement (10% commune, 10% canton), il n'y a pas de choix par rapport à cela. Pourquoi 9 appartements sur les 75 que compte l'ensemble ? C'était convenu dès le départ avec Coop Immobilier. On va venir avec d'autres projets qui vont renforcer le nombre de subventionnés à Renens, notamment, j'espère, assez prochainement, avec le projet à la Croisée. Pour les appartements protégés, nous avons voulu garder une certaine mixité. Ces appartements sont destinés à des personnes à mobilité réduite indépendamment de leur revenu financier. Il y a des personnes qui sont plus aisées que d'autres. On a considéré que parmi les personnes qui ont besoin de ce type d'appartement, il y a à peu près une moitié qui est au bénéfice des prestations complémentaires et l'autre pas. C'est pour cela qu'on a décidé de laisser 6 appartements sur le marché libre et d'abaisser le coût de 6 autres, pour correspondre à cette proportion et garder une certaine mixité à cet endroit. Concernant le coût des appartements, il faut dire que la Fondation des Baumettes est une fondation de droit public qui bénéficie d'un droit de superficie. Les coûts de la construction ont pu être réduits; ce n'est pas le cas de Coop Immobilier, qui a construit au centre sur des terrains beaucoup plus chers. "

La parole n'étant plus demandée, **le Président** fait voter l'amendement portant à 12 appartements l'effort de la Commune en faveur des personnes à mobilité réduite.

L'amendement est refusé à une nette majorité.

Mme Frei donne lecture des conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 96-2010 de la Municipalité du 25 octobre 2010,

Où le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Autorise la Municipalité à accorder à la Société Coop Immobilier le subventionnement communal, selon la loi sur le logement du 9 septembre 1975, pour les neuf appartements de l'immeuble rue de la Savonnerie 9, permettant un abaissement des loyers de 10% pendant 15 ans sur les appartements de l'immeuble précité.

Les sommes correspondantes seront comptabilisées dans le compte N° 7640.3655.01 "Subventions ordinaires aux habitations à loyers modérés" dès 2011, au moment de la mise en location effective des appartements, sous réserve de l'approbation du Conseil d'Etat concernant la participation cantonale.

Autorise la Municipalité à accorder un financement communal pour six appartements protégés de l'immeuble rue du 14-Avril 12, propriété de la Société Coop Immobilier, gérés par l'Association Avril, afin de prendre en charge la part du loyer non couverte par les Prestations complémentaires.

Les sommes correspondantes seront comptabilisées dans le compte N° 7640.3655.03 "Financement complémentaire pour appartements protégés" dès 2011, au moment de la mise en location effective des appartements, sous réserve de l'approbation du Conseil d'Etat concernant la participation cantonale.

Le préavis est adopté à l'unanimité.

19. Préavis N° 97-2010 - Acceptation de la succession sous bénéfice d'inventaire de Mme Yvette-Blanche Duruz.

Dépôt du préavis – discussion préalable. La discussion n'est pas utilisée.

Ce préavis sera traité par la commission des finances.

20. Préavis N° 98-2010 - Réponse de la Municipalité au postulat de M. le Conseiller communal Ali Korkmaz intitulé : "Création de nouveaux jardins familiaux".

Dépôt du préavis – discussion préalable. La discussion n'est pas utilisée.

Nomination de la commission (présidence PSR)

PSR	MM. Ali Korkmaz et Mady Keita
Arc-en-ciel	M. Antoine Philippe
PLR	Mmes Betty Forestier et Gisèle Martin
Fourmi rouge	Mmes Danielle Ayer Simone Szenyan-Reymond
Les Verts	Mme Nathalie Kocher

21. Préavis N° 99-2010 - Réponse de la Municipalité au postulat de M. le Conseiller communal Ali Korkmaz intitulé "Développement des alentours du terrain de football de Verdeaux".

Dépôt du préavis – discussion préalable. La discussion n'est pas utilisée.

Nomination de la commission (présidence Fourmi rouge)

Fourmi rouge	Mmes Simone Szenyan-Reymond et Danielle Ayer
PSR	MM. Ali Korkmaz et Mady Keita
Arc-en-ciel	M. Antoine Philippe
PLR	Mmes Betty Forestier et Gisèle Martin
Les Verts	Mme Nathalie Kocher

22. Préavis intercommunal N° 100-2010 – Crédit d'étude pour la rénovation urbaine de l'avenue du 14-Avril et de la rue du Jura.

Dépôt du préavis-discussion préalable. La CUAT a demandé à traiter ce préavis. C'est à l'unanimité que le Conseil accepte ce mode de faire.

Le Président ouvre la discussion préalable.

M. Laurent Desarzens (indépendant) est d'accord avec ce crédit d'étude. "Une remarque toutefois concernant le mail qui figure sur les plans. Il a toujours été dit que ce mail était une vision spatiale et urbanistique et qu'on le maintenait sur les plans en attendant de savoir si c'était réalisable. Les études sur les différents tronçons du tracé sont déjà bien avancées, par contre le mail est toujours dans la même étape visionnaire. Je souhaite, et c'est un **vœu**, que ce projet de mail revienne pour lui-même avec un préavis. C'est une démarche très importante à mon avis."

23. Préavis intercommunal N° 101-2010 – Rénovation urbaine du secteur de la gare de Renens, lot des espaces publics – Crédit d'étude intercommunal pour la phase de projet définitif.

Dépôt du préavis-discussion préalable. La CUAT a demandé à traiter ce préavis. C'est à l'unanimité (moins une abstention) que le Conseil accepte ce mode de faire.

Le Président ouvre la discussion préalable.

M. Laurent Desarzens (indépendant) émet deux remarques à l'intention de la commission et à celle des architectes : Tout d'abord, nous avons déjà investi Fr. 32'000.- pour notre part dans un crédit d'études en février 2009; qu'en est-il de l'usage de ce montant ? D'autant plus que les plans n'ont pas changé. D'autre part, je lis dans le texte qui accompagne la maquette que l'on veut planter des tilleuls sous lesquels on va installer des bancs. Personne ne va jamais s'asseoir sous des tilleuls, car cela coule et cela colle. N'y a-t-il pas là une erreur de concept ? Ne pourrait-on pas installer un petit parc à la sortie Sud de la gare ? Il y aurait la place, un diamètre de vingt mètres, de belles charmilles fastigiées, un passage au milieu, on pourrait même y intégrer des abribus. Ces grandes étendues bétonnées, ça me navre. Les gares sont aussi faites pour attendre, personne n'aurait envie d'attendre dehors sur une place tant bétonnée. Il y a plein de gares arborisées comme cela en Italie ou en Allemagne, faites comme moi, allez voir sous google street, il y a des exemples à prendre ailleurs.

24. Préavis du Bureau N° 102-2010 – Fixation des indemnités (jetons de présence) des membres du Conseil communal et de son Bureau pour la législature 2011-2016.

Dépôt du préavis-discussion préalable.

Le Président ouvre la discussion préalable.

M. Laurent Desarzens présente une proposition d'**amendement**, destinée à la commission. Il suggère d'augmenter les quatre postes suivants : Président du Conseil : Fr. 120.- par séance, Conseillers communaux, Fr. 100.- par séance, Président de commission, Fr. 120.- par séance, Commissaires, Fr. 100.- par séance; le reste est inchangé. "C'est pour défendre une tâche qui n'est guère soutenue dans notre pays, celle d'élus d'un législatif. Au moins 30 postes ont été remplacés dans cette assemblée; de plus, un grand nombre de ses novices quitte après une année ou deux dans ce conseil. Un poste parmi nous dans ce conseil a même été occupé par quatre personnes différentes! Ce n'est pas bon pour le suivi des dossiers. Au cours de cette législature, nous avons nommé de nombreux nouveaux fonctionnaires, surtout des cadres. C'est l'augmentation des tâches qui veut cela. Le préavis N°92 sur la fixation des indemnités de la Municipalité parle aussi de l'augmentation des tâches. Par analogie, on peut appliquer ceci à notre propre engagement. Nous sommes bien loin des années où c'était quasi une sinécure de siéger dans ce conseil. Le tarif proposé correspond à un défraiement et non à un salaire. Vous avez beaucoup de travail et la politique a un coût. L'année prochaine, il faudra recommencer à trouver des volontaires pour venir ici. Vous connaissez la difficulté de l'acte. Faites en sorte que les personnes qui viendront ici aient au moins de quoi rembourser leurs factures de téléphone!"

Nomination de la commission (Présidence : PSR).

PSR	M. Michele Scala et Mme Victoria Ravaioli
Fourmi rouge	Mme Nicole Divorne et M. Reza Safaï
Arc-en-ciel	M. Jean-Marc Reymond
PLR	MM. Jean-Marc Dupuis et Pascal Waeber
Les Verts	Mme Nathalie Kocher

25. Motions, postulats, interpellations

- Interpellation de M. Ali Korkmaz sur les nuisances sonores et de pollution à la Rue de Lausanne à la hauteur du Ch. de Perrelet.

M. Ali Korkmaz (PSR) : "Suite à l'interpellation de plusieurs habitants du Ch. Perrelet, concernant des nuisances dues au bruit et aux émanations de poussières, je me suis déplacé sur place. Les bâtiments donnent sur la rue de Lausanne. J'ai pu constater que leurs remarques étaient justifiées. Il semble qu'au fil des années, les bruits se sont multipliés tant en quantité qu'en intensité, ainsi que les nuisances qui vont de pair, je pense aux poussières plus particulièrement. Elles se retrouvent en épaisseur sur toutes les parties plates des fenêtres, balcons etc. Cette situation est intolérable!"

Je **demande** à la Municipalité ce qu'elle entend entreprendre pour que les habitants du ch. de Perrelet puissent vivre normalement sans attendre l'arrivée du tram.

Il me semble qu'il n'y a pas que les habitants de l'av. du Château qui ont droit à une protection vis-à-vis de la pollution."

Mme Marianne Huguenin, syndique : "Il faut qu'on étudie, qu'on constate, qu'on comprenne, avant de répondre."

- Interpellation de M. Richard Neal concernant des gendarmes-couchés dans des zones 30.

M. Richard Neal (PSR) : "J'aimerais vous interpellier concernant l'utilité des cinq gendarmes-couchés en plastique qui se trouvent le long du ch. de Broye et du ch. des Clos. A l'époque de leur installation, ces gendarmes-couchés apportaient une certaine sécurité pour les piétons le long de ces deux chemins sans trottoirs, puisque la vitesse y était alors limitée à 50 km/h. Mais depuis l'instauration du 30 km/h généralisé, il me semble que l'utilité de ces gendarmes-couchés est devenue caduque. De plus, lors de chutes de neige comme celles de la semaine passée, ils empêchent le passage de la voirie pour le déblaiement et la neige se tasse, devient de la glace et rend la circulation très difficile. Ou pire, comme dans le cas du gendarme-couché situé dans la descente du ch. des Clos, il est à moitié arraché par la lame racloir et on se retrouve avec des boulons sortant de la chaussée et des frais de remise en état du matériel.

Je demande donc à la municipalité de répondre à ces **questions** :

Ces gendarmes couchés ont-ils encore une utilité sur ces deux chemins ?

Si oui, laquelle et pourquoi ces deux chemins-là et pas les autres ? Si non, ne pourrait-on pas procéder à leur démontage ?"

Mme Tinetta Maystre, Municipale : "Ces gendarmes-couchés ont été placés suite à la demande des habitants et c'est parfois difficile de toucher à de l'acquis. Est-ce qu'aujourd'hui ils ont encore une utilité vu le panneau zone 30, c'est peut-être prématuré de le dire étant donné que l'évaluation de la vitesse est en cours, qu'on s'est donné toute une année pour y réfléchir. On a vu, par exemple, qu'enlever des passages-piétons qui, en principe sont interdits dans les zones 30 engendre une émotion. Toucher à ces gendarmes-couchés nous avait paru aussi un peu délicat. On peut l'évaluer, sachant que certains y tiennent beaucoup, puisqu'on nous a demandé de les réparer, déjà avant les chutes de neige. Pour l'heure, on ne pensait pas les enlever, mais si par la suite on s'apercevait qu'ils ne servent à rien, on pourra voir s'il faut les enlever."

- Interpellation de Mme Verena Berseth concernant les parkings du Censuy et de la Piscine.

Mme Verena Berseth (Fourmi rouge) : "En traversant ces parkings, je remarque qu'ils sont vides depuis quelque temps. Les parkings sont tout de même là pour parquer des voitures. Le goudron est là, on ne peut plus cultiver des fleurs..."

Mes **questions** sont les suivantes :

Que se passe-t-il dans ces parkings ?

Ne pouvait-on pas attendre d'être en possession des macarons, les vendre aux personnes intéressées et prendre des mesures ensuite ?

Je désire également que l'on m'explique le rôle des horodateurs."

Mme Tinetta Maystre, Municipale : "Nous sommes dans la mise en œuvre de la politique du stationnement dans la ville de Renens, dont nous avons eu plusieurs fois l'occasion de parler. Les macarons ont pris quelques retards, mais pas tant que cela, puisque cela va pouvoir démarrer, en particulier dans ce quartier, au mois de janvier. Ils accompagnent aussi les plans de mobilité qui sont en cours chez des employeurs (Orange, futur Longemalle-parc), également dans notre administration. Pour

répondre à toutes ces demandes, nous avons indiqué que le parking du Censuy devait devenir payant, d'où ces horodateurs qui sont déjà là, dans l'attente d'un préavis qui permettra vraiment de les rendre payants sous une autre forme. Ces deux éléments arrivant en même temps, mais pas tout-à-fait, cela a provoqué une difficulté dans ce quartier pour des habitants qui comptent sur ces macarons mais qui ne peuvent pas payer Fr. 18.- par jour (horodateur). Une mesure temporaire et transitoire a été mise en œuvre pour les habitants de Renens qui souhaitaient venir parquer dans ce parking. Ceux-ci pouvaient demander une autorisation gratuite, en attendant la mise en œuvre des macarons. Il n'a pas été fait une grande publicité autour de cette mesure, mais tous ceux qui se sont adressés à la commune ont pu l'obtenir et on comptait sur le bouche-à-oreille pour que ceux qui en avaient besoin puissent le recevoir. Toutes ces mesures provisoires vont pouvoir tomber, puisque les macarons vont être instaurés, dans ce quartier en particulier, dès le 20 décembre.

J'espère avoir ainsi répondu à votre interpellation.

Mme Verena Berseth (Fourmi rouge) remercie Mme Maystre pour sa réponse. Elle précise que les gens sont mécontents et un peu perdus et qu'ils ne savent pas qu'ils peuvent aller demander une autorisation.

26. Propositions individuelles et divers.

Mme Verena Berseth (Fourmi rouge) a une question concernant les ouvertures nocturnes des commerces: "Pourquoi durant les ouvertures nocturnes, la Municipalité ne permet pas aux petits commerçants d'ouvrir le 23 décembre, juste avant Noël. Par contre. Le duo Migros-Coop peut ouvrir justement quand les affaires marchent bien. Sur principe, je suis contre les ouvertures nocturnes, mais quand en plus il y a des discriminations au sein de cette permission, là, je trouve cela bizarre..."

M. Olivier Golaz, Municipal: "Les heures d'ouverture sont fixées par la Municipalité, par le règlement de police, qui est en vigueur depuis beaucoup d'années dans notre commune. Les magasins n'occupant pas de personnel le dimanche pourront ouvrir le samedi 18 décembre jusqu'à 20 heures ainsi que le dimanche 19 de 14 heures à 17 h 30. Pour les grands distributeurs, ils peuvent ouvrir le samedi 18 jusqu'à 20 heures et le 23 décembre jusqu'à 20 heures."

Mme Verena Berseth (Fourmi rouge) Je me permets de m'étonner que le 23, ce soit uniquement pour COOP et Migros.

Olivier Golaz, Municipal "Les petits commerçants ont le choix d'ouvrir ou les deux nocturnes, ou d'ouvrir une nocturne et le dimanche. Ceux qui ont choisi d'ouvrir le dimanche ne peuvent pas ouvrir les deux nocturnes."

M. Reza Safaï (Fourmi rouge) fait part d'une demande qui lui a été transmise.

"Je suis propriétaire de la petite maison rouge de la rue Neuve 12. Depuis le début des travaux, j'ai ressenti d'avoir été oubliée.

Déjà lors des préparations du projet, je n'avais pas été convoquée, on m'avait tout simplement oubliée.

La musique du samedi matin a été déplacée à la rue Neuve, ce qui vous a valu d'être réveillés tous les samedis matin à 5 heures par une mise en place très bruyante. J'avais envoyé une lettre à la commune, qui est restée à ce jour sans réponse, lui demandant si cette mise en place ne pouvait pas se faire vendredi soir afin que les ouvriers qui ont travaillé toute la semaine puissent profiter de leur jour de congé pour se reposer.

En août 2009, j'ai eu la vitre de la cabine de la gue qui est tombée sur ma maison et le passage piétons. Heureusement que personne n'a été blessé! J'ai téléphoné plusieurs fois pour avoir des excuses et une lettre de reconnaissance des faits.

En septembre, il y a eu dans ma rue des travaux de canalisation. On m'a coupé l'eau toute une journée sans m'aviser.

En rentrant du travail, j'ai trouvé un tas de gravier en bas de mes escaliers d'entrée et les pavés rangés contre ma vitre. Gravier et pavés qui sont restés plus d'un mois (avec plus les chiens qui venaient y faire leurs besoins!). Je me demande si je n'avais pas téléphoné, les pavés seraient-ils à ce jour remis en place ?

J'ai appris que les façades des n° 10 et 14 vont, au début de l'année, être refaites, car elles ont été fissurées par les travaux. Je pose la question : qui va payer ces travaux ? la Coop, HRS, la commune, ...?

Après avoir supporté jour et nuit les accidents, les paroles déplacées, la poussière, la détérioration de la maison, j'aimerais savoir comment et par qui je vais retrouver ma maison en état ? Je suis une petite propriétaire, et en plus une femme seule, ce qui ne fait pas beaucoup de poids, mais j'habite à Renens et j'y paie mes impôts. La commune a-t-elle prévu un geste pour remercier les habitants de la rue Neuve pour deux longues années de dérangement ? Dérangement qui n'est pas encore terminé..."

Mme Marianne Huguenin, Syndique "La Municipalité va prendre le temps de lire tous ces éléments et de répondre tranquillement à cette dame, en particulier de vérifier si elle a écrit et qu'on ne lui a pas répondu, ce qui parfois arrive, mais qui est inadmissible. Elle pose effectivement un certain nombre de questions et de problèmes.

Sur l'information générale du projet, on a beaucoup fait, et je pense qu'elle a été invitée. Avant le début des travaux, on avait invité pour chaque rue (rue Neuve, rue de la Savonnerie d'une part, puis rue du Midi, rue de la Mèbre) et les commerçants et les habitants, pour avertir des travaux, du chantier, du projet, etc. Il y avait peu de monde.

Ensuite, il y a les informations du chantier lui-même. C'est évident que ce chantier a engendré des désagréments importants pour les voisins (bruit, pollution, poussière, circulation bloquée...). A ce sujet, il n'y a sûrement pas eu une information 100% optimale.

Lors du bouquet, fête destinée aux ouvriers, il y avait une cantine sur la place du marché, les habitants n'ont pas été conviés, mais il y aurait des événements où les gens seront invités.

La Municipalité prendra contact avec cette dame, dont la maison été effectivement mal placée, par rapport au chantier. "

27. Allocutions.

M. Daniel Rohrbach, Président du Conseil communal :

Il y a une expression qui s'applique exactement à la période des fêtes, c'est-à-dire grosso modo à la semaine qui va de Noël à Nouvel-An. On l'appelle la trêve des confiseurs. Attention, cela ne veut pas dire, comme on pourrait le croire, que les confiseurs s'arrêtent de travailler, tout au contraire, ça veut dire que le monde s'arrête pour laisser les confiseurs travailler, c'est-à-dire gagner un peu d'argent en vendant leurs douceurs. La coutume veut aussi que les politiciens mettent leurs luttes intestines en sourdine, que les diplomates cessent pratiquement toute activité, le temps de la trêve des confiseurs, ou encore que les entreprises se proposent de régler telle ou telle affaire délicate après la trêve.

Me voilà arrivé presque au milieu de mon mandat, reste encore quelques points importants, en vrac : les comptes, la gestion et bien sûr les communales de 2011... Souhaitons que cette campagne respecte la tradition.

Je tiens à vous remercier toutes et tous pour tout ce temps que vous consacrez à la chose publique et je vous souhaite, ainsi qu'à vos familles, de passer d'excellentes fêtes de fin d'année, et je vous dis A l'année prochaine!

Mme Marianne Huguenin, Syndique :

*Noël, c'est plutôt l'heure des *Merci* et des *Vœux* et pas tellement l'heure des discours politiques. Au nom de la Municipalité, j'ai envie de dire *Merci*.*

Merci au Conseil communal, pour la qualité de l'ambiance : ça débat, ça discute, ça propose des amendements, il y a des débats de fond... le tout se fait dans une ambiance sereine.

*C'est le cas aussi en Municipalité, *Merci* aussi à mes collègues.*

*On espère que cette qualité d'ambiance tiendra. Nous allons vivre une période particulière, les trois à cinq mois qui viennent et le *Vœu* est que cette sérénité demeure, sans que cela empêche la vigueur des débats politiques dont on a besoin.*

Merci aussi au personnel communal, ils ont beaucoup de travail, beaucoup de projets. Vous le voyez, on a renforcé les équipes, ce n'est sûrement pas encore suffisant dans la mutation que Renens est en train de vivre, mais on fait avec les moyens qu'on a.

Merci aussi à la population. La lettre de Mme Gérard le montre, également l'intervention de Mme Berseth par rapport au parking du Censuy, il y a eu des changements, il y a des chantiers, il y a eu des bouleversements (les zones 30, les macarons). Les gens se sont informés comme ils pouvaient, on a fait du mieux pour informer, mais la population supporte aussi tout cela...

*Les *Vœux*, c'est qu'on puisse empoigner et terminer de traiter tous les projets en cours (le tram et la gare, les projets dans le domaine de la culture, de la jeunesse). Je fais le *Vœu* que nous nos partis puissent trouver pour la prochaine législature des gens motivés, compétents, qui vont continuer à travailler par la suite.*

*Pour la population, le *Vœu* principal, c'est que les conditions économiques s'améliorent, le marché du travail, le marché du logement aussi.*

Meilleurs Vœux de fin d'année à tout le monde!

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la séance à 22 heures 25, remercie chacune et chacun et donne rendez-vous **au jeudi 20 janvier 2011 à 20 h 15.**

Le Président

La Secrétaire

Daniel Rohrbach

Suzanne Sisto-Zoller

Modification à la liste des conseillers communaux

Ajouter

Mme Myriam Coleman, Ch. Mottey 31, 1020 Renens

tél. 021 624 65 94, mobile 079 547 17 57

adresse électronique [>mirycoleman@hotmail.com<](mailto:mirycoleman@hotmail.com)

Enlever Mme Bastienne Joerchel Anhorn.

Modification de l'adresse de messagerie de M. **Ali Hemma Devries**

[>a.devries@bluewin.ch<](mailto:a.devries@bluewin.ch)